

No 22

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

Lieu : salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Raffaele Fraomene

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Sonja Molinari, Maire, Anne Hiltpold, Conseillère administrative, et Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique BarbuZZi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Dominique Jacot, Didier Lauret, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mmes Elvia Cambier et Julide Turgut Bandelier ainsi que M. Matthias Meyer

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **DA 081-2022 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 844'700.— TTC, dont CHF 40'200.— TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, destiné à l'amélioration et à l'agrandissement de la place de jeux au lieu-dit Noie-tes-Puces
5. Délibération administrative **DA 090-2022 R** : Proposition du conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 35'560'000.— pour la rénovation et mise en conformité sécurité-énergie du groupe scolaire des Pervenches, sis au 4 rue Louis-de-Montfalcon, parcelle N° 815, propriété de la Ville de Carouge et pour la réalisation et location pendant 25 mois de l'école provisoire connexe, sise au 2 rue Baylon, parcelle N° 2010, en copropriété CPEG-Ville de Carouge
6. Délibération administrative **DA 083-2022 P** : Proposition du Conseil Administratif relative à la cession gratuite à la Ville de Carouge de la sous-parcelle 637B, sise Route de Veyrier 42 et constitution de diverses servitudes
7. Délibération administrative **DA 088-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 426'666.— TTC, dont CHF 20'300.— TTC d'activation de

prestations effectuées par le personnel communal, destiné à l'étude d'un plan d'actions cyclables, à l'étude de l'amélioration du stationnement cycles autour des grands générateurs de déplacements et à l'étude d'un contresens cyclable à l'avenue Cardinal-Mermillod, entre la place de l'Octroi et la rue de la Filature

8. Délibération administrative **DA 091-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 557'000.— pour la réalisation d'une Structure d'Accueil pour la Petite Enfance (SAPE) sise dans l'ilot A, quartier de l'Etoile à Carouge
9. Délibération administrative **DA 092-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 190'100.— pour la rénovation énergétique et mise aux normes de la SWISS FOOTBALL LEAGUE (SFL) des éclairages du stade de la Fontenette, sis 51 route de Veyrier, parcelle N° 3507

Propositions des membres du Conseil municipal

10. Motion MO 026-2022 P : Musée Histoire Carouge
11. Postulats
12. Résolution administrative **RA 001-2022 P** : Proposition de résolution du Conseil administratif relative à l'exigibilité de la rente du droit de superficie due par la Fondation du Cinéma Bio pour la période 2022-2025
13. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022.

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022 est approuvé par 27 oui, 0 non et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Molinari :

Projet cantonal Optima Lux – phase pilote

La question énergétique, l'importance d'une utilisation parcimonieuse de l'énergie, la lutte contre le gaspillage et la recherche d'économie de ce bien précieux sont désormais – pour ne pas dire « enfin » – sur le devant de la scène. En été 2021, le Conseil fédéral nous mettait en garde contre les risques de pénurie d'approvisionnement en électricité et en gaz. La situation géopolitique en Europe ainsi qu'une spéculation importante n'ont fait qu'accentuer les craintes du Conseil fédéral et ont un impact direct sur la sécurité énergétique de la Suisse pour l'hiver 2022-2023

Sur la base de ce constat, en été 2022, le Canton, plus spécifiquement l'office cantonal du génie civil, a lancé un mandat d'étude dont l'objectif se veut d'éteindre partiellement (sur une plage de la nuit) ou définitivement l'éclairage public hors passages pour piétons de toutes les routes cantonales. Pour ce faire, le département des infrastructures a mandaté le bureau d'éclairagistes Radiancé35 pour définir une démarche participative citoyenne dont l'objectif final est de lister une série de recommandations en fonction des différents tissus urbains traversés par ces routes.

Au vu du caractère urbain de Carouge et sa typologie, notre Ville a été invitée à prendre part à cette démarche dans une phase pilote. Pour Carouge, cela implique l'organisation de deux soirées.

- La première soirée consiste en une marche nocturne sur un parcours prédéfini. Celle-ci se tiendra le 16 novembre prochain, à 18h30. Elle partira du rond-point de Carouge, se poursuivra sur la route de Drize et de Troinex, pour revenir par Drize, la route de Saint-Julien, et terminer au point de départ.
- La seconde soirée aura lieu à l'espace Grange-Collomb et se tiendra le 17 novembre dès 18h30 en vue de recueillir le ressenti de chacune et chacun des participantes et participants et de débriefer avec elles et eux sur les éventuelles pistes à mettre en œuvre.

Une communication sera déployée sur divers supports de la Commune (site internet, réseaux sociaux, affiches). La participation aux deux soirées se fera par inscription. Le nombre de participantes et participants sera limité aux quarante premières personnes inscrites.

Nous espérons pouvoir vous compter nombreux parmi les participants et participantes à cet événement d'échanges et participatif.

Ouverture des travaux de la voie verte d'agglomération (VVA)

Ce soir, nous avons le plaisir de vous annoncer le démarrage, très prochainement, des travaux de la voie verte d'agglomération sur le tronçon de Carouge. Ce projet fait suite au

vote du Conseil municipal de la DA 152-2019, le 26 février 2019, et à l'achèvement du dossier technique.

La voie verte d'agglomération permet la création d'un itinéraire de mobilité douce à large échelle, entre Saint-Genis et Annemasse. Pour rappel, cette infrastructure, qui s'étendra sur vingt-deux kilomètres, traversera quatorze communes de l'agglomération genevoise. Il s'agit d'un développement conséquent du réseau piétonnier et cyclable qui conjugue des atouts paysagers, écologiques et urbanistiques. Le développement et la généralisation de ce type d'infrastructures contribuent à atteindre concrètement les objectifs annoncés en matière de diminution du trafic motorisé (-40% d'ici 2030), y compris au niveau des déplacements pendulaires. A noter qu'une analyse fine des modalités de mise en œuvre a permis de réduire de manière importante l'aire de défrichement initialement autorisée.

Le tronçon carougeois de la voie verte d'agglomération s'étend le long de l'Arve, entre le quai du Cheval-Blanc et le pont de la Fontenette, sur une distance de 650 mètres environ. Il se raccroche au tronçon de la Ville de Genève situé en amont du quai du Cheval-Blanc et se poursuit de l'autre côté du pont, sur la Roseraie. L'aménagement prévu sur le territoire de Carouge comprend une voie cyclable à double sens ainsi qu'une promenade piétonne le long du cours d'eau, dans un environnement ombragé. Il reliera la place de l'Octroi à la promenade des Orpailleurs dans un cadre sécurisé et un site propre, à l'abri du trafic motorisé.

Les travaux vont enfin pouvoir débuter. Le démarrage du chantier est prévu pour la mi-novembre 2022 et sa durée totale ne devrait pas excéder les dix-huit mois. A noter que pendant les travaux, la place de jeux Noie-tes-Puces devra être démantelée et ne sera donc plus accessible. Elle fait d'ailleurs l'objet d'une demande de vote de crédit ce soir afin de l'élargir et y ajouter de nouveaux jeux en vue de sa réouverture après le chantier.

Pendant toute la durée des travaux, tous les accès seront assurés et des déviations piétonnes et cyclables seront mises en place en fonction des étapes du chantier.

Coaching individuel Zéro Gaspillage

Avec le soutien des SIG, la Ville de Carouge offre 100 coachings gratuits de 30 minutes en ligne permettant de découvrir des astuces simples pour se passer du tout-jetable. En adoptant des astuces, non seulement vous pouvez réaliser des économies financières mais vous améliorez aussi votre bien-être et préservez l'environnement.

Les inscriptions sont ouvertes sur le site de Zero Waste Switzerland (un lien se trouve sur le site internet communal).

Exposition « Décoller pour la biodiversité » de BirdLife

La Ville de Carouge a le plaisir d'accueillir l'exposition itinérante de l'association BirdLife « Décoller pour la biodiversité » du 15 au 21 novembre à la salle du Rondeau. Cette exposition destinée aux écoles et au grand public a pour but de faire découvrir la diversité suisse, de la prairie fleurie à la zone alluviale et pourquoi l'homme et la femme et la nature dépendent d'un réseau du vivant intact.

Vous êtes cordialement invités à l'inauguration de l'exposition qui se tiendra le lundi 14 novembre de 18h30 à 20h30. Un expert de la biodiversité vous guidera à travers l'exposition. Des simulateurs de vol d'insectes, une première mondiale, vous permettront de vous mettre dans la peau d'un papillon durant quelques minutes. Pour des raisons d'organisation, merci de vous inscrire au préalable. Vous recevrez, dans les prochaines heures, une invitation sur CMnet contenant un lien pour l'inscription.

Conférence sur la création d'entreprise

Dans l'objectif de contribuer au soutien et au maintien d'un tissu économique diversifié et novateur, un premier événement sur la création d'entreprise a été organisé par le service finances et économie, en collaboration avec Genilem. Il a eu lieu le 4 octobre à l'hôtel Ibis.

Le thème choisi pour cette première conférence, qui s'intéressait à toute personne souhaitant créer une entreprise ou tout simplement intéressée par une meilleure compréhension du processus de création, était « Je transforme mon idée en entreprise ». Les participants et participantes ont pu découvrir ou approfondir les principales étapes-clés pour démarrer son projet d'entreprise.

Grâce à l'expertise de Genilem, actrice incontournable de la création d'entreprises sur les cantons de Genève et de Vaud depuis plus de vingt-cinq ans, et grâce au témoignage très concret d'un entrepreneur carougeois, Hoppbox SA, les participantes et participants ont découvert les points essentiels pour comprendre son marché, évaluer la désirabilité de son offre et optimiser la viabilité de son entreprise. L'événement s'est tenu à guichets fermés et a réuni plus de trente-cinq personnes.

En plus de cet événement, les participants et participantes ont également eu l'opportunité de s'inscrire à une séance individuelle et personnalisée de trente à quarante-cinq minutes avec un coach dédié de Genilem. Ces séances ont lieu lors de deux permanences à la mairie. La première permanence s'est déroulée le mercredi 19 novembre et la seconde se tiendra le mardi 1^{er} novembre. Ces séances de coaching ont également beaucoup de succès et sont complètes.

Communications de Mme Lammar :

Prix de l'immobilier romand 2022

J'ai le plaisir de vous annoncer que le projet de reconstruction du théâtre de Carouge et de rénovation de la salle des fêtes a remporté, dans la catégorie « Ouvrages publics », le premier prix de l'immobilier romand, organisé par l'Association suisse de l'économie immobilière et Bilan.

Il a été relevé que la grande qualité de ce projet est avant tout humaine, car il intègre tous les utilisateurs dans le processus de mise au point d'un programme initialement donné par le concours. L'écoute constante des projeteurs face aux multiples demandes a permis une maturité exceptionnelle et une justesse dans l'attribution des priorités fonctionnelles et culturelles. De plus, il a répondu à l'attente d'un public averti et sensible. A plus d'un titre, ce défi architectural était de taille. Telle une sculpture, chaque point de vue est pertinent dans son contexte direct et démontre une adéquation au lieu, avec sensibilité, humilité et franchise expressive. Intégrer un volume central d'aussi grande hauteur sans le subir au premier plan est l'un des exercices le plus abouti.

Il s'agit d'une très jolie distinction qui fait rayonner notre théâtre et, bien évidemment, notre ville.

Concerts d'automne

Si l'automne est la période des feuilles qui tombent, des jours qui se raccourcissent, c'est aussi la saison des concerts de musique classique à Carouge. Les concerts d'automne seront en effet de retour les 13, 20 et 27 novembre prochain. Vous aurez, à cette occasion, la possibilité d'écouter au temple les lauréats et lauréates de la bourse Marescotti, *Alice et les sortilèges* (un opéra jeune public dès 4 ans) et l'Orchestre de chambre de Genève.

Vous avez reçu les invitations sur CMnet, n'hésitez pas à y répondre.

Chemins pédestres

Dans le cadre du Carrefour du mouvement, durant l'été 2022, et en collaboration avec l'association Push Your Limits, quatre itinéraires pédestres ont été testés par la population. Ces essais se sont déroulés durant le mois de septembre et ont été suivis d'un recueil des avis et d'un atelier culinaire sur la thématique du sport. Un bilan sera effectué, avec des propositions concrètes d'itinéraires pédestres, ce qui permettra aussi de répondre à la proposition de M. Mützenberg de créer des cartes des chemins pédestres qui pourraient également indiquer les chemins de course ou d'autres sports.

Communications de Mme Hiltpold :

Nouveaux membres du personnel du SAS

Nous avons le plaisir de vous présenter deux nouveaux membres du personnel engagés au sein du service des affaires sociales de la Ville de Carouge dès le 1^{er} septembre 2022.

Madame Valeska STEUDLER-JEANDUPEU a été engagée en qualité d'administratrice à 80%.

Applaudissements

Monsieur Jérôme GRAND a été engagé en qualité de responsable du secteur jeunesse et action citoyenne à 80%.

Applaudissements

Nous nous réjouissons de ces nouvelles collaborations et sommes heureux de pouvoir compter sur leurs solides connaissances et riches expériences. Nous leur souhaitons une chaleureuse bienvenue au sein de notre administration.

Accueil et intégration des personnes migrantes

Je suis heureuse de vous annoncer que Madame Volha Pontus a rejoint le service des affaires sociales en tant que travailleuse sociale en intervention collective migrants sous un contrat d'auxiliaire jusqu'au 31 décembre de cette année. Cet automne, la Ville de Carouge l'a chargée de relancer un certain nombre d'initiatives en faveur des réfugiés et des migrants, notamment un espace d'accueil dédié et des cours d'initiation à la langue française à la salle des Charmettes. Nos cours de langue sont animés par des bénévoles expérimentés et des représentants de la communauté.

Alors qu'au printemps, ces soutiens visaient principalement à aider les personnes ayant fui le conflit ukrainien, nous les avons dorénavant élargis pour accueillir toute personne issue de la migration vivant à Carouge. Par ces mesures simples, nous espérons que de nouveaux liens pourront se créer au sein du tissu social carougeois.

Journée intercantonale des personnes proches aidantes

Après avoir accueilli l'exposition « Proches aidants tous les jours ... », puis lancé les rencontres Entr'Aidants en automne 2014, j'ai le plaisir de vous annoncer que, dans le cadre de la journée intercantonale des personnes proches aidantes, la Ville de Carouge organise, le mardi 1^{er} novembre, en collaboration avec le Canton, Proche Aidance Genève, la Fondation pour la formation des aînées et aînés de Genève et le Mouvement des aînés, une rencontre qui a pour titre : « Les personnes proches aidantes à Genève

en 2022, quels besoins d'aide, quelles ressources ? ». L'enjeu est de taille, puisqu'en Suisse, une personne sur quatre est proche aidante. Cet événement aura lieu à la salle du Rondeau de 17h à 18h30.

Salle d'exception pour les mariages

En raison de la décision du service cantonal du feu de limiter notre salle des mariages à 50 personnes, les cérémonies dépassant ce nombre ne sont plus possibles à la Maison Delafontaine. Nous avons obtenu l'autorisation des autorités cantonales de disposer d'une salle d'exception pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes à la salle des Fêtes dès 2023. Le Conseil administratif a fixé un calendrier et décidé de sept dates (vendredis en fin de matinée ou après-midi).

Bilan du projet de radar préventif antibruit

Installé du 16 mai au 11 juillet 2022 sur le chemin de Pinchat, le radar anti-bruit a produit ses effets et nous vous communiquons aujourd'hui le bilan de cette action de prévention et de sensibilisation qui a été menée par la Ville de Carouge en collaboration avec le Touring Club Suisse (TCS), section Genève.

Ce dispositif a permis de capturer à la fois la vitesse et les décibels produits par les véhicules et d'analyser en condition réelle les émissions sonores produites par les usagers de la route, en s'adressant directement aux conducteurs pour qu'ils adoptent une conduite souple et sans accélération délibérée et excessive, une conduite trop nerveuse provoquant une source importante de nuisances sonores.

Des données récoltées pour les véhicules provenant de la place du Rondeau et circulant en direction du chemin Vert durant cette période de 56 jours, il est ressorti les constatations suivantes :

- 155'962 mesures ont été enregistrées pour un trafic composé de :
 - 68% de véhicules de tourisme (voitures automobiles)
 - 13% de véhicules deux-roues motorisés
 - 9% de vélos mécaniques et électriques
 - 8% de véhicules utilitaires légers (<3.5T)
 - 2% de bus TPG et véhicules lourds
- En ce qui concerne l'analyse de la vitesse du trafic sur ce tronçon, il a été relevé que 91,7% des véhicules ont respecté la vitesse maximale autorisée de 50 km/h.

En globalité, la vitesse moyenne des utilisateurs a été de 37 km/h. Par ailleurs, 50% des usagers n'ont pas dépassé la vitesse de 39 km/h et 85% d'entre eux la vitesse de 47 km/h. On peut donc relever que la grande majorité des utilisateurs a adopté une vitesse adaptée.

Au sujet des dépassements de vitesse, il est ressorti que 5,2% des véhicules ont dépassé la vitesse maximale autorisée de 1 à 5 km/h et que les dépassements de 6 km/h et plus étaient l'œuvre d'une minorité de 3,1% d'usagers de la route.

Il est à noter que les véhicules deux-roues motorisés et les véhicules utilitaires légers ont été fautifs d'excès de vitesse dans une proportion plus élevée par rapport à leur pourcentage du trafic.

- Au sujet de l'analyse du bruit routier, la valeur de 83 décibels (dB) a été définie comme valeur limite pour distinguer les pics de bruit. Il a été relevé que 50% des

usagers de la route n'ont pas dépassé la valeur de 68 dB et 85% d'entre eux la valeur de 72 dB. Seul 0,17% des utilisateurs ont franchi le seuil de 83 dB de jour et 0,24% de nuit. Cela reste donc très anecdotique par rapport à l'ensemble des usagers.

Il a néanmoins été constaté que les véhicules deux-roues motorisés étaient les principaux auteurs d'excès (69%), alors qu'ils ne représentaient que 13% du trafic. Les véhicules utilitaires légers et les bus sont également bien surreprésentés, car ils ont besoin de suffisamment de puissance pour négocier la montée du chemin de Pinchat en utilisant des plages de régime moteur plus élevées.

- Quant à l'évaluation de l'efficacité de l'action de prévention, elle a été effectuée en disposant de périodes avec l'affichage sur le panneau indicateur entre le 15 et le 30 juin, tout en continuant la prise de données. Durant ce laps de temps, dès que la valeur limite de 83 dB était atteinte cela déclenchait le mot « Bruit ! » qui s'affichait en rouge. Les relevés ont démontré que les pics sonores liés au trafic ont fléchi de 16% soit une prévention de 1 pic sur 6. Dans le même temps, ce sont 45% d'excès de vitesse en moins qui ont été enregistrés.

Le dispositif semble donc influencer les comportements, et donc améliorer les conditions de sécurité routière, mais aussi la qualité de vie du quartier. A ce stade, il n'est toutefois pas envisagé d'acquérir ce matériel qui nécessite des connaissances techniques particulières, mais, en fonction des besoins, nous pourrions à nouveau collaborer avec le TCS s'il s'avère nécessaire de mettre en place une action similaire à un autre endroit de la commune.

A noter que cette communication a fait l'objet d'une publication dans une brochure du TCS.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courriers reçus

Une copie du courrier adressé au Conseil administratif concernant l'emplacement de l'école provisoire des Pervenches a été adressée au Président et au vice-président. Elle figure déjà sur CMnet. La réponse du Conseil administratif, qui est en cours, sera également mise à disposition sur CMnet par la suite.

Droit d'opposition

Il n'y en a pas.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 081-2022 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 844'700.— TTC, DONT CHF 40'200.— TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL, DESTINE A L'AMELIORATION ET A L'AGRANDISSEMENT DE LA PLACE DE JEUX AU LIEU-DIT NOIE-TES-PUCES**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 juin 2022 et renvoyé en commission Entretien du domaine public.

Celle-ci s'est réunie le 29 septembre 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. L. Antonioli s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. L. Antonioli répond par la négative.

Lors de la séance de commission, diverses options ont été discutées et des préavis de choix ont été effectués. Comme ces derniers influent non seulement sur la réalisation, mais également sur le montant global de la délibération, le Président proposera de voter globalement l'ensemble des éléments retenus par la commission sous forme d'un amendement.

Sur la base du projet modifié par les propositions de la commission, celle-ci a préavisé favorablement la délibération par 10 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président rappelle l'amendement adopté par la commission :

Les options choisies par la commission sont les suivantes :

- *Jeu cabane/toboggan conservé dans la mesure du possible, ou remplacé avec cabane similaire avec accès et compatibilité pour personnes à mobilité réduite (en bas)*
- *Jeu de sable intégrant un jeu d'eau simple*
- *Fermeture partielle du site, avec ganivelle + végétation*
- *Front d'immeuble en gravier/gazon*

Le Président signale que les montants de la délibération ont été ajustés en conséquence. En tenant compte des choix ci-dessus, le crédit demandé se monte désormais à CHF 908 000.-.

Le Président ouvre la discussion.

M. Mützenberg mentionne que le parti socialiste votera la délibération, y compris les amendements qui sont proposés. Il tenait à souligner l'esprit constructif qui a prévalu lors de la commission. Les uns et les autres, tous partis confondus, ont fait des propositions qui ont été reprises quasiment *in extenso* dans ces amendements. M. Mützenberg remercie par ailleurs l'administration et Mme la Conseillère administrative pour les retours qui ont été faits à la suite de la commission, puisque plusieurs notes d'information, qui ont été précieuses, ont été transmises. M. Mützenberg salue donc non seulement le bon esprit dans lequel s'est déroulée la commission, mais également la bonne coopération avec l'administration. En conclusion, le parti socialiste votera la motion ainsi amendée.

M. Voignier abonde dans le sens de M. Mützenberg. Cette commission est une bonne démonstration d'une délibération sur laquelle les commissaires peuvent s'exprimer et ont le temps de changer certains éléments. Cela crée une cohésion entre les groupes, qui peuvent échanger sur leur vision. M. Voignier recommande d'en faire de même pour les autres délibérations, en laissant le temps aux commissions d'intervenir et de modifier certains éléments, dans l'intérêt des Carougeois, et à l'unanimité, ce qui est très important parce qu'ensuite, les projets sont bien plus porteurs et les membres du Conseil municipal peuvent mieux les expliquer à la population. Ce projet peut paraître anodin mais quand il faut expliquer la fermeture d'une place de jeux, il est vraiment important de pouvoir dialoguer. M. Voignier espère que cette façon de procéder se retrouvera dans d'autres commissions, au lieu d'une fermeture comme cela a été souvent de coutume jusqu'à présent.

M. Barbuzzi partage les propos de M. Voignier. Les commissaires ont eu le sentiment d'un vrai dialogue. Ils ont pu échanger sur les différents aménagements, sur les possibilités de différencier certains aspects de cette place de jeux. Selon M. Barbuzzi, c'est une réussite puisque tout le monde était convaincu à l'issue de la commission. C'est effectivement un exemple à suivre pour d'autres projets, qui sont bien plus importants que celui-ci. Une chose est néanmoins regrettable : l'absence d'une approche conjointe avec la voie verte d'agglomération. L'on sait que celle-ci prendra place dans le secteur, mais les futurs aménagements n'ont pas été évoqués en commission. C'est un peu frustrant parce que, ce soir, le Conseil municipal va prendre une décision sur un aménagement qui pourrait être perturbé par la voie verte d'agglomération. C'est le seul reproche qui pourrait être fait à ce projet, mais le groupe Le Centre-Vert/libéraux espère que, pour la voie verte aussi, le dialogue sera ouvert et que les aménagements permettront de maintenir une certaine sécurisation de ce parc. En effet, la commission a souhaité que le parc soit partiellement fermé, pour la sécurité des enfants. Il serait dommage de ne pas en prendre compte dans le projet de voie verte qui passera à proximité, alors que l'on sait que, sur certains tronçons ailleurs, des vélos électriques, en particulier, roulent à toute allure.

Mme Molinari remercie M. Barbuzzi pour sa remarque. La préoccupation relative à la liaison avec la voie verte d'agglomération, dont les travaux débiteront à la mi-novembre, comme elle l'a annoncé dans ses communications, était aussi une des raisons pour lesquelles il était important, aux yeux de toutes et tous, de travailler de manière concertée sur cette place de jeux, pour faire en sorte qu'elle soit à la fois le plus accueillante et le plus sécurisée possible. Pour rappel, le projet de voie verte d'agglomération a été voté en 2019 par le Conseil municipal. Les deux chantiers seront menés de manière coordonnée, pour tirer profit du passage de la voie verte à cet endroit-là, pour améliorer le quotidien des enfants qui fréquentent cette place de jeux, pour le bien-être des parents, et aussi pour la crèche à proximité. Comme M. Barbuzzi, Mme Molinari considère que la question de la coordination est effectivement centrale. Il faudra aussi voir à l'usage comment les différents tronçons de la voie verte d'agglomération fonctionneront ensemble. Il y aura certainement une phase d'adaptation et des contrôles stricts, comme cela a été fait ailleurs. Et Carouge pourra aussi profiter de l'expérience qui a été acquise sur le premier tronçon de la voie verte, sur Chêne-Bourg ou Chêne-Bougeries par exemple, pour adapter le projet, au niveau des flux et des largeurs, etc. – cela a du reste déjà été le cas.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote l'amendement global tel que proposé pour tenir compte des options souhaitées par la commission et faisant passer le total de la délibération à CHF 908'000.-.

L'amendement est accepté par 27 oui, 0 non et 2 abstentions.

Par conséquent, le Président soumet au vote la délibération ainsi amendée.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 26 oui, 0 non et 3 abstentions.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 090-2022 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 35'560'000.— POUR LA RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE SECURITE-ENERGIE DU GROUPE SCOLAIRE DES PERVENCHES, SIS AU 4 RUE LOUIS-DE-MONTFALCON, PARCELLE N° 815, PROPRIETE DE LA VILLE DE CAROUGE ET POUR LA REALISATION ET LOCATION PENDANT 25 MOIS DE L'ECOLE PROVISOIRE CONNEXE, SISE AU 2 RUE BAYLON, PARCELLE N° 2010, EN COPROPRIETE CPEG-VILLE DE CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 22 septembre 2022 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 4 octobre 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Etienne s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 9 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Morex revient sur les interventions de M. Voignier et de M. Barbuzzi à propos de la précédente délibération, pour adresser d'abord un reproche à l'administration. Il se trouve qu'il a la chance d'être retraité, ce qui lui a permis de lire le projet qui a été envoyé sur CMnet l'après-midi-même de la commission. En revanche, tous les commissaires qui travaillent n'ont pas eu le temps de le lire. Cela implique que la commission a perdu quarante-cinq minutes à écouter un responsable de service lire sur grand écran le projet qui avait été reçu sur CMnet. Selon M. Morex, il devrait être possible d'envoyer les projets à l'avance, pour que les commissaires aient le temps de les étudier et que la séance soit entièrement consacrée aux questions qu'ils ont à poser. Cela n'a donc pas été le cas pour cette commission : quarante-cinq minutes ont été perdues pour la présentation et les quarante-cinq minutes restantes n'ont pas suffi pour poser toutes les questions – du reste, la séance a largement débordé de l'horaire prévu. Comme les commissaires n'ont pas eu le temps de poser toutes leurs questions, il a été demandé au président de la commission de soumettre au vote le renvoi de l'objet dans une seconde commission. Ce renvoi a été accepté mais, malgré tout, le président a fait voter la délibération. M. Morex se renseignera auprès de la surveillance des communes pour savoir si le règlement du Conseil municipal n'a pas été bafoué, en ce sens que, puisqu'une deuxième commission avait été demandée, la délibération n'a pas à être votée maintenant, avant cette deuxième commission. En effet, les questions qui seront posées lors d'une éventuelle ultime commission ne serviront à rien puisque la délibération aura été votée ce soir.

M. L. Antonioli relève qu'une séance de commission s'est tenue, qu'il a été répondu à un certain nombre de questions lors de cette séance et que le projet de rénovation de l'école est complet et pertinent. En revanche, la commission a demandé d'avoir un retour avant le démarrage des travaux, notamment sur les questions de l'emprise du chantier et du concept de circulation des enfants. Au vu de la rapidité à laquelle il fallait délibérer sur cet objet, ces points n'ont pas pu être traités, mais ils ont retenu toute l'attention des commissaires. Il sera nécessaire d'avoir une information et de discuter des améliorations possibles, le cas échéant. En effet, les enfants devront faire de grandes distances. Au niveau des patrouilleuses scolaires ou de l'enceinte de chantier qui sera mise en place, le projet n'était pas encore abouti lorsque la commission s'est réunie, ce qui est probablement normal à cette étape, mais il faudra impérativement qu'avant le démarrage du chantier, la commission puisse faire le point avec l'administration, ce qui permettra aussi aux membres du Conseil municipal de répondre aux interrogations des parents qui les solliciteraient.

Mme Lammar souligne que les questions concernaient en effet plutôt l'organisation du chantier et la sécurisation des enfants sur le chemin de l'école provisoire. Elle s'était

engagée en commission, et elle le confirme ce soir, à organiser une séance de commission ad hoc dès que l'administration en saura plus sur l'organisation du chantier. Un report de l'ouverture du chantier semble probable, au vu des délais de livraison de l'école provisoire. En outre, des discussions avec le DIP doivent avoir lieu pour savoir à quel moment le chantier pourra réellement commencer (durant l'année scolaire 2023-2024 ou pour la rentrée scolaire 2024). Dans l'attente d'avoir plus de précisions sur le démarrage des travaux, l'idée est d'avancer sur le fond du projet, sachant que les questions des commissaires ont porté non pas sur le fond mais sur l'organisation du chantier. Mme Lammar souligne en outre qu'il est important de confirmer le plus rapidement possible la commande de l'école provisoire, afin de s'assurer qu'il y ait suffisamment de temps pour acheminer les fournitures et construire l'école provisoire avant le début du chantier de rénovation de l'école. Encore une fois, Mme Lammar s'engage formellement à organiser une commission sur l'organisation du chantier lors de laquelle les commissaires pourront poser toutes leurs questions et donner leurs points de vue sur les différents aspects – le chemin que les enfants emprunteront pour aller à l'école provisoire, l'organisation exacte du chantier, le nombre de places de parking qui seront supprimées dans le cadre du chantier, la prise en compte des autres chantiers à proximité, etc.

Concernant l'intervention de M. Morex, M. Etienne remarque qu'en effet, les commissaires peuvent recevoir en temps et en heure les documents pour se préparer mais, en l'occurrence, les mandataires étaient présents et ont procédé à une présentation. Les membres de la commission ont pu ainsi avoir un contact direct avec ces professionnels, ressentir comment ces derniers avaient élaboré leur projet, en savoir plus sur les difficultés rencontrées pour obtenir l'autorisation de construire. M. Etienne voit mal comment ils auraient pu intervenir sans cette présentation préalable. Bien sûr, ils peuvent lire les documents, mais rien ne vaut une présentation par les mandataires, avec lesquels ils peuvent ensuite interagir. M. Etienne, qui présidait cette commission, revient ensuite sur le déroulement de la séance. Effectivement, il s'agissait d'une simple commission. Le temps a filé avec cette présentation relativement chargée, puis les questions-réponses, puis le débat politique. C'est vrai que le temps a manqué. M. Etienne a d'abord estimé qu'il fallait convoquer une deuxième commission, mais le vote n'a pas eu lieu parce qu'un membre de la commission a proposé de ne pas remettre en question la délibération en tant que telle et que Mme Lammar s'est engagée, puisque les points litigieux avaient trait à l'organisation du chantier, à convoquer une commission quand la Commune en saurait davantage sur cette organisation. M. Etienne ajoute que l'élaboration d'un projet ne s'arrête pas une fois l'autorisation de construire obtenue : il faut encore en préciser l'exécution et continuer à définir l'organisation du chantier. C'est à cela que va s'employer maintenant l'administration en coordination avec les mandataires. M. Morex peut bien sûr se renseigner auprès de la surveillance des communes, mais le vote sur une deuxième commission n'a pas eu lieu et il a été proposé de voter la délibération en tant que telle, avec l'engagement de Mme Lammar de convoquer une autre commission sur l'organisation du chantier.

M. Barbuzzi invite le Président à rappeler à M. Etienne de lire les procès-verbaux des commissions. Le renvoi en commission, qui avait été demandé par M. Barbuzzi, a bel et bien été voté, à la majorité. Par ailleurs, il est décevant d'entendre Mme la Conseillère administrative parler, encore une fois, d'urgence et de délais. L'on a l'impression que ces projets datent d'il y a quelques jours seulement et qu'il faut faire vite, alors que ce sont de vieux projets. M. Barbuzzi est toujours étonné quand il entend de tels propos. Il faut que les citoyens se rendent compte que les discussions ne portent pas sur un petit budget, mais sur un budget de CHF 35 millions ! Le projet a été présenté pour la prise en considération lors du dernier Conseil municipal et a été traité lors d'une seule commission d'une heure et demie, qui a largement débordé de son horaire – d'un point de vue d'organisation, M. Barbuzzi pense qu'il aurait été possible de faire bien mieux. Il est

dommage que la commission n'ait pas eu l'occasion de rediscuter encore de certains points, puisque tout n'était pas clair. Même si l'on peut dire que, sur le fond, le projet est bon, il reste malgré tout de nombreuses interrogations. Plusieurs membres de la commission ont posé des questions auxquelles il n'a pas été répondu, d'où l'intérêt de refaire une commission. Cela a été relevé plus tôt, pour un projet de place de jeux, celui de Noie-tes-Puces, un véritable dialogue et de vrais échanges ont eu lieu. Les recommandations ont été prises en compte, la délibération a été amendée. Mais pour le présent projet, ce n'est pas le cas. M. Barbuzzi a l'impression que le fonctionnement diverge suivant la conseillère administrative en charge, et ce n'est pas un fonctionnement qui lui convient. Maintenant, que faire ? Refuser ce projet ? Bien sûr, personne ne va le refuser : cette rénovation est nécessaire. Sur ce point, tout le monde est d'accord. Mais s'agissant des aménagements extérieurs par exemple, il est question de planter des arbres qui masqueront les façades de ce bâtiment protégé qui fait partie du Vieux Carouge. De nombreuses questions de ce type se posent encore, et peut-être aurait-il été possible de développer ces aspects dans une seconde commission. M. Barbuzzi évoque également l'emprise du chantier ou encore la synergie possible avec les chantiers environnants pour diminuer les nuisances. D'autres questions n'ont pas obtenu réellement de réponses, si ce n'est que le Conseil administratif essayera de faire le maximum pour que cela se passe bien. M. Barbuzzi n'en doute pas, mais l'on peut regretter que, ce soir, après une séance de commission d'une heure et demie, le Conseil municipal, en votant ce projet, donne un blanc-seing de CHF 35 millions à Mme la Conseillère administrative. Certes, celle-ci s'engage à revenir vers la commission. M. Barbuzzi espère qu'elle le fera, parce qu'il s'agit d'un projet d'importance et d'un budget considérable, et que la population ne comprendrait pas que la Commune fasse des erreurs sur un tel chantier. Beaucoup de parents s'inquiètent du choix qui a été fait pour l'emplacement de l'école provisoire. La communication n'a pas nécessairement été bien perçue. La commission a reçu des explications sur les raisons pour lesquelles les enfants se retrouveront sur un site relativement distant de l'école des Pervenches, mais il est important de partager ces explications avec les utilisateurs de l'école. Les préoccupations portent sur la sécurisation des enfants, les transports et M. Barbuzzi espère vraiment que la Commune fera en sorte que les enfants ne se sentent pas en danger en changeant de lieu de vie.

Mme Lammar reconnaît qu'une simple commission n'était peut-être pas suffisante et qu'il aurait peut-être fallu prévoir une double commission. Toutefois, le projet de rénovation de l'école des Pervenches était particulièrement bien connu du Conseil municipal, qui avait eu l'occasion d'en discuter à de nombreuses reprises : lors du crédit de pré-étude, lors du crédit d'étude et, plus récemment, à propos des questions de bassin provisoire, quand le Conseil municipal avait finalement souhaité scinder le projet en deux, avec d'abord la rénovation de l'école puis, dans un deuxième temps, lorsque le projet de la Fontenette serait terminé, la rénovation du centre sportif des Pervenches afin de maintenir une offre en bassin pour la population aussi bien durant le chantier des Pervenches que durant celui de la Fontenette. Ce n'était donc pas un projet que la commission allait découvrir et qui venait comme un cheveu sur la soupe. Par ailleurs, si un certain nombre de questions ont effectivement été posées en commission, la plupart étaient des questions d'organisation du chantier, et non pas des questions de fond sur le projet de rénovation lui-même. Mme Lammar ne voit pas à quelle question de fond il n'aurait pas été répondu de manière précise lors de la commission. Elle réitère l'importance de pouvoir confirmer la commande – chacun connaît les problématiques de livraison depuis le Covid. Du reste, c'est parce qu'une autre institution a confirmé sa commande que la société ERNE a indiqué à la Commune qu'elle ne serait pas en mesure de livrer l'école provisoire pour la rentrée 2023 comme prévu, mais un peu plus tard. S'il n'est pas possible de confirmer rapidement la commande, cela risque de reporter encore passablement le projet, alors que cette école est dans un état de vétusté important et que les travaux sont nécessaires. Il faut également tenir compte d'un certain délai par rapport à la parcelle Baylon. Mme Lammar rappelle que de nombreux emplacements ont été étudiés pour installer l'école

provisoire, mais la parcelle Baylon était la seule qui permettait de maintenir l'ensemble du groupe scolaire sur un site unique, afin d'éviter de séparer des fratries, avec un enfant qui irait dans un bâtiment provisoire installé sur un site et son frère ou sa sœur qui irait dans un autre bâtiment provisoire installé ailleurs. A noter également que la parcelle Baylon a l'avantage d'être proche d'autres équipements scolaires, pour une mutualisation des locaux existants. Mme Lammar pense en particulier à la salle de gym de l'école des Promenades située juste en face de ladite parcelle. Les enfants peuvent ainsi traverser la rue avec leur maître et profiter de l'infrastructure de l'école des Promenades. De plus, l'éloignement de ce site par rapport à l'école des Pervenches semble raisonnable – les parents n'auraient probablement pas été particulièrement heureux de devoir envoyer leurs enfants sur une parcelle à Pinchat, par exemple. Concernant le délai relatif à la parcelle Baylon que Mme Lammar a évoqué plus tôt, la Ville de Carouge et la CPEG sont copropriétaires de cette parcelle à raison respectivement de 25% et de 75%. La Ville a donc une maîtrise partielle de cette parcelle, mais la CPEG, une fois que le PLQ Grosselin sera voté, voudra développer cette parcelle relativement rapidement. Il est donc important d'avancer sur le fond du projet et de confirmer la commande. Dès que la Commune en saura plus sur le moment où les travaux pourraient démarrer, la commission sera convoquée pour discuter de l'organisation du chantier, de la sécurité des cheminements des enfants, etc., qui sont des questions entièrement légitimes mais qui ne concernent pas le fond du projet. Pour Mme Lammar, il n'y a aucune incompatibilité entre le vote aujourd'hui de cette délibération et un renvoi en commission pour les questions d'organisation du chantier et de sécurisation des enfants.

M. Calame relève que de nombreux éléments ont été discutés lors de la commission. Comme l'a dit Mme Lammar, le sujet avait déjà été évoqué précédemment, notamment à propos du déphasage entre les travaux de l'école et ceux du centre sportif. Les informations données sur la rénovation du bâtiment étaient complètes. La rénovation sera relativement peu invasive, le projet étant respectueux de ce bâtiment patrimonial. Les questions des commissaires portaient sur l'organisation du chantier et l'éloignement de l'école provisoire, qui sera située sur un terrain plutôt aride, quand bien même celui-ci est à proximité d'une autre école. Pour sa part, M. Calame a noté que le Conseil administratif s'est engagé à porter une attention particulière aux impacts du chantier sur son environnement proche. Il mentionne en outre l'attention qui sera portée à l'économie de matériaux de construction, avec l'annonce d'une proposition de remploi des matériaux. Il relève par ailleurs que l'école sera déplacée pendant une durée assez longue, qui représente environ un tiers du parcours de vie des enfants dans une école primaire – l'on sait combien l'on peut s'assimiler à son parcours dans une école. Enfin, il aborde la question du préau provisoire. Un préau n'est pas utilisé uniquement pour les récréations. Il a une fonction sociale importante de place du village. Or, les gens n'iront pas aussi facilement se retrouver dans le préau de l'école provisoire à la rue Baylon. L'administration et Mme la Conseillère administrative ont été rassurantes sur le fait qu'une solution palliative serait recherchée pour trouver un lieu dans le secteur des Pervenches avec une qualité comme celle que l'on peut attendre d'un préau comme place du village.

M. Prod'hom salue la qualité des études, ainsi que l'écoute dont ont fait preuve l'administration et les mandataires à la suite de la décision du Conseil municipal de scinder en deux le projet, alors qu'ils avaient d'abord étudié une rénovation de l'école d'un seul tenant, avec la piscine et le groupe scolaire. Non seulement ont-ils été à l'écoute, mais ils se sont appropriés ce nouveau principe. M. Prod'hom remarque par ailleurs que, dans le cadre de l'étude, s'agissant d'un bâtiment hautement patrimonial, la performance énergétique a été discutée de manière fine avec les organismes de l'Etat. Il espère qu'il en sera de même à l'avenir pour les autres bâtiments de la Commune dans le Vieux Carouge. M. Prod'hom relève un autre point positif : le projet tient compte de l'environnement, au niveau du choix des matériaux et de leur impact. Cela va de leur récupération jusqu'à leur revalorisation. L'on voit même une volonté de récupérer

l'ameublement. M. Prod'hom trouve cela exemplaire. Il souligne en outre que la petite faune a été prise en considération dans le projet – la Ville de Carouge devrait le faire plus souvent. Il aborde ensuite le respect du patrimoine et les rectifications apportées à ce patrimoine. Des choses malheureuses ont été faites dans cette école, notamment l'ascenseur qui a coupé l'espace des couloirs. Cela est rectifié dans le projet, qui permet de retrouver la qualité originelle de ce bâtiment exemplaire à Carouge. M. Prod'hom note encore que le montant de CHF 1,9 million qui découle de la volonté du Conseil municipal de scinder en deux la rénovation est à mettre en relation avec le coût des bassins provisoires qui aurait été bien plus élevé. Enfin, concernant l'école provisoire, il recommande au Conseil administratif de faire attention au dispositif, puisque le site se trouve dans une zone industrielle, où passent des camions. Il faudra une grande vigilance pour définir le chemin des écoliers et apporter les explications nécessaires aux parents. En conclusion, M. Prod'hom invite le Conseil municipal à voter la délibération et il remercie l'administration et les mandataires pour la qualité du travail réalisé.

M. Etienne ne sait pas si M. Barbuzzi a conscience de l'énergie qu'il faut déployer pour obtenir une autorisation de construire. Le dossier déposé par les mandataires, en coordination avec l'administration municipale, passe par le filtre de l'administration cantonale. L'on reçoit des préavis, que l'on doit analyser. L'on obtient ensuite soit une autorisation, soit une autorisation sous conditions (c'est-à-dire qu'il faut répondre aux conditions données par l'administration cantonale), soit une demande de projet modifié (il faut alors compléter le dossier en améliorant certains aspects), soit un refus. Ici, la Ville de Carouge a obtenu une autorisation de construire, laquelle est aujourd'hui en force. Ce dossier est donc passé par le filtre de l'administration cantonale, qui s'est penchée sur tous les aspects que M. Barbuzzi a évoqués (sécurité, accès de chantier, mise en œuvre, etc.) et qui a émis des préavis. Le projet prend donc en compte ces aspects, puisque l'autorisation de construire a été délivrée. M. Etienne précise qu'il partage l'avis de M. Barbuzzi sur un point : les conseillères et conseillers municipaux doivent pouvoir intégrer le dossier, recevoir les documents, savoir ce qu'il en sera, pour pouvoir répondre aux inquiétudes de la population et rassurer leurs concitoyennes et concitoyens. Il faut en effet connaître tous les éléments des dossiers pour pouvoir nouer ce dialogue avec la population carougeoise. M. Etienne souligne ensuite que le Conseil administratif s'est engagé à continuer à peaufiner les aspects relatifs aux trajets des enfants, à l'organisation du chantier, etc. Quant au souhait qui a été exprimé par certains d'intervenir sur le projet lui-même, M. Etienne souligne qu'en cas de rénovation d'une école, le DIP remet un cahier des charges auquel il est impossible de déroger. Il peut comprendre ce souhait, lui-même aurait voulu modifier l'un ou l'autre des éléments, mais la Commune ne peut pas déroger à ce que le DIP demande.

Concernant la commission ad hoc, M. Voignier recommande qu'elle soit convoquée à un moment où les commissaires peuvent encore réagir à ce qui leur est présenté. Il ne voudrait pas qu'elle ait lieu et qu'on leur dise que tel ou tel point est figé. Il ne doute pas que Mme la Conseillère administrative a été attentive aux demandes formulées en commission mais, encore une fois, il l'invite à organiser la commission ad hoc à un moment où les commissaires peuvent réagir. Il mentionne par exemple la prise en compte des personnes à mobilité réduite. Il est important que les commissaires puissent réagir s'ils voient des éléments qui ne correspondent pas aux utilisations, afin que les enfants aillent dans de bonnes conditions à l'école.

Mme Bertholon s'exprime sur les interventions qui ont eu lieu au début de cette discussion. Dès lors que la commission avait accepté de tenir une séance future uniquement sur les points d'organisation du chantier, pour que le Conseil municipal puisse voter le projet ce soir, Mme Bertholon regrette le procédé qui consiste à tenter d'en faire comprendre que la commission avait demandé une nouvelle séance sur le projet lui-même. C'est tout bonnement faux. Il est dommage de semer la confusion de la sorte. Cela détourne du fond

du projet qui a mis tout le monde d'accord en commission et qui est à saluer pour la qualité de la rénovation qu'il prévoit, pour le respect et la restauration du patrimoine, ainsi que pour le concept énergétique que Mme Bertholon a trouvé intéressant et particulièrement optimal pour un bâtiment historique de ce type. Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts soutiendra la délibération.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 083-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA CESSION GRATUITE A LA VILLE DE CAROUGE DE LA SOUS-PARCELLE 637B, SISE ROUTE DE VEYRIER 42 ET CONSTITUTION DE DIVERSES SERVITUDES

Mme Molinari introduit le sujet. Pour rappel, lors de la précédente législature, le Conseil administratif avait accepté de déroger à l'obligation de recourir à un plan localisé de quartier dans le cadre du développement d'un projet de construction situé au n° 42 de la route de Veyrier, à proximité immédiate de l'école. A cette occasion, le Conseil administratif avait souhaité que cette dérogation soit accompagnée de contreparties, ainsi que d'une information donnée en commission Urbanisme, mobilité, aménagement, qui s'est réunie le 13 octobre 2020 en présence des architectes, parmi lesquels M. Julien Barro.

Le projet final se distingue de celui qui avait été présenté en commission. Mme Molinari avait d'ailleurs fait une communication à ce sujet au mois de mars. En effet, suite à des échanges entre les requérants et les services cantonaux, le gabarit du projet a finalement été ramené de 8 à 6 niveaux sur rez. Ce point avait aussi fait l'objet d'échanges et de questionnements lors de la commission. Cette évolution est de nature à améliorer le rapport de gabarits entre l'école et ce bâtiment de logements. Le processus d'autorisation de construire, qui a été étroitement suivi par l'administration de la Ville de Carouge et qui a par ailleurs fait l'objet d'une information à la population, s'est achevé par l'obtention d'une autorisation de construire le 4 juillet 2022.

En ce qui concerne les contreparties mentionnées précédemment, cette procédure a fait l'objet d'un accord avec le porteur de projet qui s'est traduit par une cession au domaine privé communal, étendant le préau de l'école jusqu'au pied de l'immeuble. Cette cession nécessite d'être entérinée par une délibération du Conseil municipal. Celle-ci est par ailleurs assortie de plusieurs servitudes permettant de compléter le dispositif foncier mis en œuvre pour permettre cette opération et garantir le bon voisinage en termes d'usages et de droits. Les servitudes dont il est question sont les suivantes :

- Servitude de distance et vue droite permettant la construction d'un nouveau bâtiment sur la nouvelle limite de parcelle par une emprise non constructible sur le préau
- Servitude d'usage public entre la future construction et la route de Veyrier. Les aménagements prévus (places motos, vélos et conteneurs) seront réalisés aux frais du porteur du projet, l'entretien sera en revanche à la charge de la Commune.
- Servitude d'empiètement permettant l'implantation de deux sauts-de-loup empiétant sur la parcelle de la Commune
- Servitude de canalisation permettant l'implantation de canalisations d'eaux pluviales en pied de bâtiment dans l'emprise de la parcelle de la Commune
- Servitude de canalisation permettant l'implantation d'un trop-plein pour les eaux pluviales en provenance des loggias et de la toiture
- Servitude de jour interdisant l'occupation des jours du rez-de-chaussée du futur bâtiment par d'éventuels aménagements du préau.

Par ailleurs, comme évoqué lors de la commission, puisque la parcelle cédée permet d'agrandir le préau de l'école du Val-d'Arve, la convention stipule que le cédant renonce,

tant pour lui-même que pour ses ayants-droits (notamment pour ses locataires), à faire valoir quelque prétention que ce soit envers l'acquéreur en raison du bruit occasionné par l'utilisation du préau et veille à en faire mention dans les baux qui seront signés par les locataires.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate, une commission ayant déjà eu lieu sur le sujet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Barbuzzi relève que non seulement le nombre d'étages du futur immeuble a pu être abaissé, mais le propriétaire, dans sa généreuse bonté, a décidé d'offrir à la Ville de Carouge une parcelle, ce qui est assez extraordinaire. Il semble que, quand la Commune suit de près un projet, elle arrive à l'influencer, ce qui est positif parce qu'alors, le projet peut se réaliser. D'autres projets restent dans l'attente d'une réalisation. M. Barbuzzi espère que, pour ceux-ci, il sera possible de travailler de la même manière qu'ici, afin de pouvoir construire des logements à Carouge.

M. Baertschi rappelle que ce projet avait inquiété la commission, au vu des gabarits importants. Il salue le fait que l'immeuble sera moins haut. De plus, par rapport à l'école, il doit dire que les choses se sont réglées de façon correcte, en prenant en compte l'intérêt de la Commune.

M. Calame considère que l'évolution de ce projet est effectivement louable. La question de l'agrandissement du préau fait écho à ce qu'il disait plus tôt à propos du préau de l'école des Pervenches. L'école du Val-d'Arve est une grande école, avec de nombreux logements aux alentours et des habitants qui, souvent, ne partent pas en week-end ou en vacances. Ce préau est très utilisé et chaque mètre gagné est le bienvenu. Il est évident que, dans l'idéal, il aurait mieux valu que cet objet vienne dans le patrimoine de la Commune. Mais les choses étant telles qu'elles sont, la solution trouvée est heureuse pour l'agrandissement du préau et M. Calame salue cette démarche. Par ailleurs, pour avoir lu les documents qui ont été transmis au Conseil municipal, il note que la question du stationnement des véhicules individuels sera résolue au moyen de places réservées dans le parking du Val-d'Arve. Sans autre malice, il relève que les parkings publics ne sont pas toujours occupés au mieux de leurs possibilités et que ces huit places représentent une certaine garantie que les investissements consentis par la Commune pour les parkings publics soient rentabilisés.

M. Barro explique qu'il s'est abstenu lors de la prise en considération parce qu'il participe au projet en tant que mandataire.

M. Etienne remarque que l'accès de chantier pour construire un immeuble sur cette parcelle exigüe ne pourra pas passer par l'école, pour des raisons évidentes de sécurité. Il se fera par un petit passage à proximité d'un arbre existant. Les promoteurs devront bien sûr respecter les mesures imposées par l'Etat de Genève, mais il n'est pas simple de construire un immeuble sur une parcelle aussi exigüe avec un accès extrêmement étroit. M. Etienne avait mentionné en commission que, parfois, il faut choisir entre l'arbre et l'immeuble. Puisqu'il a été décidé que cet arbre ne serait pas abattu, M. Etienne demande à la Commune d'être particulièrement vigilante, pour que cet arbre puisse perdurer malgré le chantier.

Mme Molinari confirme que ce point fera l'objet d'un suivi attentif. L'OCAN a aussi donné son préavis. Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut faire attention à cet arbre qui n'est

pas situé sur la parcelle elle-même mais à proximité immédiate, dans le préau de l'école, et qui apporte beaucoup de bien à ce secteur. Tout ce qui pourra être fait le sera.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 088-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 426'666.— TTC, DONT CHF 20'300.— TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL, DESTINE A L'ETUDE D'UN PLAN D'ACTIONS CYCLABLES, A L'ETUDE DE L'AMELIORATION DU STATIONNEMENT CYCLES AUTOUR DES GRANDS GENERATEURS DE DEPLACEMENTS ET A L'ETUDE D'UN CONTRESENS CYCLABLE A L'AVENUE CARDINAL-MERMILLOD, ENTRE LA PLACE DE L'OCTROI ET LA RUE DE LA FILATURE

Mme Molinari introduit le sujet. La délibération présentée ce soir au Conseil municipal comprend les études de trois objets en lien avec la mobilité vélos. Leur réalisation coordonnée permettrait d'améliorer les conditions-cadres de la pratique du vélo, ceci en termes de sécurité, de confort, de stationnement et de continuité du maillage à l'échelle intercommunale conformément au plan directeur communal. Une partie de ces mesures est déjà inscrite au projet d'agglomération qui, pour rappel, bénéficie au total d'un montant de CHF 20 millions de cofinancement conditionnés à une réalisation selon un échéancier donné, comme Mme Molinari a déjà eu l'occasion d'en parler au Conseil municipal pour d'autres projets.

En parallèle, le dérèglement climatique et la crise énergétique confrontent chacun et chacune à ses choix de mode de transport et encourage à accroître le développement de ceux le moins polluants et le moins gourmands en énergie, en particulier le déplacement à vélo et à pied. Cette proposition est en adéquation avec le Plan climat cantonal et avec la déclaration de l'urgence climatique votée par le Conseil municipal en janvier 2021, ainsi qu'avec d'autres motions, telle par exemple la motion 005-2020 « Mobilité douce partagée » ou la motion 034-2019 « Mobilité cohérente » qui demande de mettre en œuvre un plan d'action en faveur de la mobilité douce lors de la législature 2020-2025.

Les études s'inscrivent dans le contexte territorial carougeois de « La ville du quart d'heure ». La réalisation de ces projets fera l'objet de demandes de crédits ultérieures.

Le Conseil administratif propose dès lors d'étudier les trois axes suivants :

- 1) Etude d'un plan d'actions cyclables : Celle-ci va se pencher sur l'amélioration globale du réseau en termes de maillage à l'échelle de Carouge et à l'échelle intercommunale, confirmant les engagements de la Ville de Carouge envers les communes avoisinantes pour assurer la continuité du réseau, la cohérence globale, la sécurité et le confort (notamment tronçons manquants, circulation dans les ronds-points, gestion des carrefours, et sécuriser le lien avec les piétons). Ceci débouchera sur des mesures concrètes et chiffrées à mettre en place dans un second temps. Elles auront pour but d'améliorer le confort de l'ensemble des usagers et usagères de la route.
- 2) Etude pour l'amélioration de l'offre de stationnement cycles autour des grands générateurs de déplacements : Il est constaté que la mise à disposition de places de stationnement aux abords des principaux pôles de destination conditionne de façon notable le choix du mode de transport. Le Conseil administratif souhaite donc doter les écoles, les pôles culturels, l'administration, les centres de sports et de loisirs et les pôles commerciaux d'une offre adéquate en infrastructures de stationnement cycles. Sur sollicitation du Conseil administratif, l'étude et la

réalisation de ce projet sont éligibles à un financement fédéral et cantonal dans le cadre du projet d'agglomération couvrant une partie conséquente de l'investissement, comme Mme Molinari le mentionnait plus tôt. L'étude dimensionnera les installations en fonction des besoins spécifiques constatés et chiffrera les coûts des travaux. Elle intégrera bien entendu les nouvelles pratiques de mobilité (vélos cargos, remorques et autres véhicules de grande taille, électrification, etc.), ceci afin de rendre accessibles les grands générateurs de déplacements à un large public d'usagers et de diminuer le nombre de vélos mal garés. Une attention particulière sera portée aux alentours des écoles pour garantir une offre de stationnement cycles sécurisé qui encouragera les écoliers et les écolières à se rendre jusqu'à leur établissement à vélo, dès que leur âge le leur permet.

- 3) Etude d'un contresens cyclable le long de l'avenue Cardinal-Mermillod entre la place de l'Octroi et le rondpoint Cardinal-Mermillod/Filature : Ce tronçon est en effet une des pièces manquantes dans le réseau cyclable carougeois. Il permettra de rejoindre, s'il est réalisé, la rue Vautier et de desservir le Vieux Carouge. Il vise aussi à connecter de manière sécurisée et fluide le Vieux Carouge à la future voie verte d'agglomération et se connectera au contresens cyclable existant entre le rondpoint de la rue de la Filature et la place du Marché. Il s'agira également de procéder à des travaux de génie civil en relation à des mesures d'assainissement du bruit sur Cardinal-Mermillod ainsi qu'en relation à la mise en œuvre du plan général d'évacuation des eaux. Les options d'aménagements seront présentées, si tel est le souhait du Conseil municipal, en commission en vue d'un crédit de réalisation. Enfin, Mme Molinari précise que ce réaménagement impliquera un cofinancement du FIE et du FIA.

M. Gubler souhaite s'exprimer avant la prise en considération. Il est un cycliste enthousiaste et redoutable. A ce titre, il est sensible aux enjeux que Mme la Maire vient de citer. M. le Président lui permettra toutefois d'émettre une critique un peu sévère à l'égard de la délibération qui est présentée ce soir. Pour rappel, la Ville de Carouge, avec l'Etat de Genève, a lancé une procédure de concertation pour recueillir l'opinion des riverains et des usagers de la rue Cardinal-Mermillod. Le groupe PLR s'étonne que le Conseil administratif demande maintenant au Conseil municipal, alors que cette procédure de concertation vient de commencer, de dépenser près d'un demi-million de francs pour faire une étude, sans attendre de connaître la volonté des administrés concernés. Il préférerait attendre que cette démarche soit terminée afin d'éviter de vider de son sens son volet relatif à la mobilité douce. Pour le reste, M. Gubler rappelle que le plan directeur communal est en cours de révision. Là aussi, le groupe PLR préférerait attendre que cette réflexion globale arrive à son terme avant de se prononcer sur un crédit d'étude tel que celui qui est proposé ce soir. Pour tous ces motifs, le groupe PLR invite le Conseil municipal à refuser la prise en considération de la délibération.

Mme Molinari souligne d'abord que la continuité du maillage figure déjà dans le plan cyclable du plan directeur communal actuel. Cette continuité ne va bien sûr pas disparaître du plan directeur communal révisé. Concernant le plan localisé de quartier à laquelle M. Gubler fait référence lorsqu'il mentionne la procédure de concertation, Mme Molinari note que la question de la continuité du réseau dépasse le cadre spécifique de ce PLQ. De plus, l'étude intégrera le développement futur de ce quartier. Mme Molinari rappelle que plusieurs questions et motions qui demandaient une meilleure sécurisation de ce tronçon ont été déposées. Cette étude est d'autant plus importante que les travaux de la voie verte d'agglomération vont tout prochainement commencer. Dans ce contexte, il convient d'étudier le maillage, de manière à ne pas prendre de retard par rapport à ce qui se passe dans ce secteur. De plus, Mme Molinari note que la procédure relative au PLQ, qui vient de commencer, prendra environ deux ans. Elle insiste sur le fait que ce crédit vise à étudier, et non pas à construire. Il s'agit d'avoir tous les éléments en main pour pouvoir

prendre les décisions, pour savoir ce qu'il est possible de faire ou non, de manière précise et chiffrée, afin de pouvoir choisir en connaissance de cause la meilleure voie à suivre. Mme Molinari mentionne par ailleurs que les éléments de l'étude pourront contribuer aux réflexions sur le futur plan directeur communal, pour autant que ces éléments soient disponibles d'ici-là. Elle ajoute que l'amélioration de l'offre de stationnement cycles autour des grands générateurs de déplacements (point 2) est fortement souhaitée par la population, notamment aux abords des écoles ou, par exemple, à proximité du centre commercial Cardinal-Mermillod, avec ce long alignement de stationnements deux-roues. Il conviendrait de pouvoir analyser plus en détail les grands lieux de destination. Cette étude entrant dans le plan de financement de l'agglomération IV, des délais doivent être tenus, ce qui semble incompatible avec le fait d'attendre le plan localisé de quartier Cardinal-Mermillod et la révision du plan directeur communal, mais aussi avec l'urgence des questions de mobilité et des questions énergétiques aujourd'hui. Encore une fois, il ne s'agit pas d'un crédit de construction mais d'un crédit d'étude, qui donnera les éléments qui permettront d'avoir un jugement éclairé sur ces questions importantes et de sécuriser des tronçons qui ne le sont pas.

M. Barbuzzi invite M. le Président à rappeler à Mme la Maire que les motions qu'elle a évoquées ont été votées à la majorité du Conseil municipal, et non pas à l'unanimité. Invoquer systématiquement des décisions du Conseil municipal en sous-entendant qu'elles ont été prises par l'ensemble des membres de ce Conseil est un peu facile. Quant à l'urgence climatique, Mme la Maire la cite à chaque projet. Tous et toutes ici sont conscient de l'urgence climatique, mais ce n'est plus un argument qui est recevable, elle est entrée dans les mœurs, il n'est plus nécessaire de la mettre toujours en exergue, d'après M. Barbuzzi. Par ailleurs, il pense que la sécurisation des piétons, notamment des enfants, est toute aussi importante que la sécurisation des vélos. Il considère qu'avec cette délibération, le Conseil administratif va trop vite en besogne. De plus, il a rappelé plus tôt que le fait de toujours mettre en avant l'urgence des projets, cela commence à bien faire. A un moment donné, il faut se poser les bonnes questions sur la planification des projets. D'autres entités, dans le public et dans le privé, le font très bien. Pourquoi la commune de Carouge n'arriverait-elle pas à mieux planifier ses projets pour que le Conseil municipal ait le temps de les discuter et de préparer les choses correctement ? Le groupe Le Centre-Vert/libéraux suivra l'avis du groupe PLR et refusera l'entrée en matière sur cette délibération.

M. Mützenberg réagit à quelques propos qu'il a entendus et qui le surprennent. Le bon esprit qu'il avait mentionné au début de cette séance et que d'aucuns appelaient à perdurer est en train de se perdre. Il a l'impression que certains sont de nouveau en train de politiser un sujet qui est pourtant reconnu comme fondamental par tous les partis. Il peine à comprendre ce refus de même commencer à étudier cette question. Il insiste lui aussi sur le fait qu'il s'agit d'une étude. D'après M. Mützenberg, il n'y a pas de caractère urgent puisqu'aucune décision contraignante ne sera prise. Par ailleurs, il rappelle que la réalisation de la voie verte va prochainement commencer. Des sommes importantes sont investies pour un axe vélos qui sera central dans la commune, mais en parallèle, le maillage de Cardinal-Mermillod continuera à manquer – et la droite refuse même de commencer à étudier ce maillage. M. Mützenberg ne comprend pas cette logique. Soit il y a une absence de cohérence au niveau du calendrier, soit il y a une absence de cohérence au niveau de la bonne gestion des fonds publics, mais déconnecter les deux questions semble aberrant. Quant aux piétons, si son préopinant lit correctement la délibération, il verra qu'elle comporte la volonté de fluidifier les mobilités piétonne et cycliste. L'on a souvent entendu au sein de ce Conseil que les zones piétonnes étaient devenues des autoroutes à vélos. Si c'est le cas, c'est parce qu'il manque certains axes structurants qui permettraient d'avoir moins de vélos sur ces zones piétonnes. Il faut donc être cohérent là aussi. La délibération vise justement une bonne cohérence de la mobilité douce des différents usagers de la commune. Enfin, M. Mützenberg relève que le point

relatif à Cardinal-Mermillod mais également les autres points visent à répondre à des questions qui ont été formulées par plusieurs membres du Conseil municipal, depuis de nombreuses années. Il sera enfin possible de centraliser toutes ces demandes et de faire le point sur tout ce qui manque. M. Mützenberg ne comprend pas comment l'on peut refuser de réfléchir à une vision cohérente pour tous les usagers de la mobilité douce. Il espère que les arguments de son courageux préopinant cycliste et de M. Barbuzzi ne seront pas retenus et que la délibération sera prise en considération.

M. Prod'hom considère que la révision en cours du plan directeur communal ne doit pas empêcher les études : il faut pouvoir continuer à faire avancer les dossiers. Il mentionne en outre que le plan directeur communal devra, une fois qu'il sera achevé, être approuvé par l'Etat, lequel exigera peut-être des rectifications s'il ne le juge pas conforme, et en intégrera ensuite les grandes lignes au plan directeur cantonal. Cela étant, M. Prod'hom constate qu'il est mentionné dans la délibération mentionnée : avant-projet, projet, demande d'autorisation, appel d'offres. Il suggérerait à la magistrate en charge d'entamer les phases d'avant-projet et de projet et de revenir ensuite en commission pour que celle-ci puisse apporter d'éventuelles modifications, comme cela a été le cas pour Noie-tes-Puces. Il serait dommage de tronquer le budget, raison pour laquelle la magistrate pourrait s'engager à faire ce retour en commission. Un amendement serait même envisageable pour s'assurer de cette procédure. Quant au PLQ Cardinal-Mermillod, le processus vient juste de débuter. A Genève, les PLQ ont souvent des difficultés à être adoptés, il y a parfois des référendums. M. Prod'hom n'attendrait pas que ce PLQ soit adopté pour offrir aux usagers cyclistes une vie longue et tranquille sur les axes routiers.

Mme Molinari répond volontiers à la sollicitation de M. Prod'hom. Du reste, c'est en général comme cela que le Conseil administratif procède : l'étude est réalisée puis présentée en commission. Le crédit va jusqu'à l'appel d'offres, mais Mme Molinari reviendra vers la commission avant l'appel d'offres, pour lui présenter les éléments qui seront, alors, concrets. Elle s'engage donc volontiers dans ce processus d'échanges.

Concernant la sécurité des piétons, Mme Sana-Oppliger rejoint les propos de M. Mützenberg qui mentionnait qu'en présence de trajectoires claires pour les cyclistes, tout le monde est en sécurité, alors que les lacunes entraînent des comportements parfois peu civilisés. Il est donc important de se pencher sans attendre sur cette problématique. Quant au stationnement des vélos, il convient également d'examiner sans attendre cette question, au vu des vélos, mais aussi des trottinettes, qui sont accrochés un peu partout dans les rues de Carouge – cela a déjà été mentionné à plusieurs reprises au sein du Conseil municipal. Pour ces raisons, Mme Sana-Oppliger espère que le Conseil municipal acceptera de prendre en considération la délibération.

M. Peterschmitt revient sur l'urgence climatique. Mme Molinari l'a dit, l'urgence climatique a été déclarée par le Conseil municipal. Maintenant, il faut agir en conséquence et voter dans le sens de cette urgence. Ce que M. Peterschmitt a entendu de la part de certains préopinants, c'est un discours de retard du changement. Les besoins en termes de mobilité cycliste sont énormes. Le Conseil municipal a demandé à plusieurs reprises une vision plus générale de ce qui peut être fait pour les cheminements cyclistes. M. Peterschmitt s'étonne de voir les mêmes personnes qui demandaient cette vision plus large la remettre maintenant en question. Refuser d'envisager de se pencher sur la question n'est pas digne d'un des plus grands enjeux du XXI^{ème} siècle.

M. Barbuzzi souligne que la délibération ne parle aucunement des piétons, contrairement à ce que M. Mützenberg a affirmé. Il souhaite également attirer l'attention de Mme Sana-Oppliger sur le fait que les cyclistes sont soumis à la loi sur la circulation routière. L'utilisateur qui prend son vélo sait que ces règles existent et qu'il doit les appliquer. Il ne devrait donc pas y avoir de danger pour les piétons. Or, ce n'est pas le cas.

Mme Merle souhaite réagir aux propos de M. Peterschmitt. Ni le groupe PLR ni le groupe Le Centre-Vert/libéraux ne remettent en cause l'urgence climatique, ni le bien-fondé de procéder à ce qui est décrit dans la délibération. En revanche, ils sont choqués par le montant des études qui s'élève à un demi-million de francs. De plus, ces études leur semblent prématurées. Ils préféreraient attendre que la voie verte soit en place, pour éviter que des aménagements communaux ne rentrent en conflit avec ce qui aura été décidé au niveau cantonal. L'urgence climatique, malheureusement, va durer. Se précipiter pour réaliser des études qui nécessiteront des montants aussi importants avant même que la voie verte n'ait été développée semble vraiment prématuré.

M. Etienne demande une suspension de séance.

La séance est suspendue cinq minutes.

A la reprise de la séance et en l'absence de demande de prise de parole, le Président soumet au vote la prise en considération de la délibération.

La prise en considération est acceptée par 16 oui, 12 non et 1 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme, mobilité, aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. L. Antonioli relève que ce projet comporte trois volets que Mme la Maire a expliqués plus tôt, ainsi que des phases, notamment le crédit d'étude qui représente un demi-million de francs. Il demande qu'à chacune de ces phases, le projet soit présenté à la commission, pour que celle-ci puisse s'assurer qu'il avance dans le bon sens. Lors de la commission sur Noie-tes-Puces, les commissaires ont pu discuter et prendre des positions qui ont permis de mener à bien le projet. M. L. Antonioli souhaite éviter qu'ils se retrouvent finalement face à un projet pour lequel le Conseil municipal a donné une direction et qui est ensuite pratiquement autorisé sans qu'ils n'aient pu en débattre. Il recommande donc qu'à chaque étape du processus, la commission puisse se prononcer et avoir un débat politique pour donner des orientations claires, et faire en sorte que le projet ne soit pas *in fine* refusé par une minorité.

M. Mützenberg n'est pas certain qu'une commission simple suffise pour que les commissaires aient assez de temps pour débattre et formuler clairement leurs préoccupations. Par ailleurs, il souhaite que la question des accès vélos aux écoles, que Mme Molinari a évoquée plus tôt, soit présentée plus en détail en commission. A Carouge comme probablement dans le reste du canton, les enfants vont peu à l'école en vélo. D'après M. Mützenberg, il y a vraiment quelque chose à faire pour développer cette pratique.

M. Etienne recommande à la commission d'être attentive aux sites sur lesquels le stationnement des cycles sera amélioré, par rapport au patrimoine de Carouge. De plus, en fonction des lieux où ils sont installés, les stationnements de cycles peuvent faire barrage, notamment à la circulation piétonne et aux personnes à mobilité réduite.

M. Baertschi relève que le plan des pistes cyclables a été modifié à plusieurs reprises. Personnellement, il aurait préféré avoir connaissance des derniers détails de ce plan avant que la Commune ne lance un projet de cette ampleur. Mais on l'a convaincu de voter malgré tout la prise en considération, un peu contre son gré. Il signale ensuite qu'il est probablement le seul ici à être directement concerné par le projet à Cardinal-Mermillod, puisqu'il habite dans ce périmètre, depuis plus de vingt ans. Il a eu l'occasion de voir comment la vie évoluait à cet endroit. Il souhaite faire trois remarques à l'attention de la commission. La première, c'est qu'il y a un certain nombre d'habitants dans

l'immeuble de la clinique et dans les immeubles qui lui font face. Il faudra impérativement conserver les accès pompiers. Il faudra également maintenir les arbres existants. Ensuite, ce qui préoccupe beaucoup M. Baertschi, c'est la vie de cette rue. Des terrasses de café se sont développées sur un côté de l'avenue, qui compte également une blanchisserie, une épicerie végane, bref plusieurs commerces qui risquent d'être prétérités en fonction des choix qui seront faits, surtout en cas de fort passage de cyclistes. Enfin, sur l'autre côté, des camions s'arrêtent tous les jours pour la clinique. Il y a à cet endroit une strangulation, avec en plus le passage des lignes de bus. Ce sont tous ces aspects de la vie qui préoccupent M. Baertschi, plus que le simple objectif de faire de beaux schémas de circulation.

M. Voignier est souvent intervenu, au sein de ce Conseil, sur le manque de considération de la Commune à l'égard des piétons. Il a dû par exemple intervenir à plusieurs reprises sur les passages piétons dont le régime de passage rouge/vert ne sont pas en adéquation avec les personnes qui fréquentent un quartier. Il est un des premiers à dire que la zone piétonne est une véritable piste cyclable et qu'il faut constamment avoir à l'œil les jeunes enfants, qui ne peuvent pas s'amuser librement. Il a été prétendu plus tôt que la délibération concernait aussi les piétons. Mais à aucun moment le mot « piéton » n'y figure. Par conséquent, que l'on permette à M. Voignier de douter du fait qu'avec cette délibération, on aurait l'intention d'être attentif aux piétons ! En tous les cas, il y sera, lui, très attentif. Il ne souhaitait pas entrer en considération sur une délibération dans laquelle l'on n'est même pas capable d'inscrire l'intention de veiller aux piétons. L'entrée en matière a néanmoins été votée et la délibération sera renvoyée en commission. Dès lors, M. Voignier rejoint la recommandation qui a été formulée plus tôt de suivre ce projet au fur et à mesure. Mais il souhaite en outre que l'Association suisse des piétons soit invitée en commission. La Commune de Carouge, qui en est membre, y cotise. M. Voignier s'étonne parfois que les associations de cyclistes, comme Pro Velo, soient invitées en commission, mais que l'on ne pense pas aux piétons. Il prie donc ceux qui ont voté la prise en considération de penser également aux piétons, mais aussi aux endroits où la distance de 1,50 mètre n'est pas respectée sur les trottoirs, aux personnes avec des poussettes doubles qui doivent aller sur la route. Il ne nommera pas les restaurants dont les terrasses obstruent les trottoirs et qui ne sont pas contrôlés. Il n'énumèrera pas non plus tous les passages piétons sur lesquels les vélos passent allègrement, dans une impunité totale puisque la police ne procède à aucun contrôle. M. Voignier n'est pas anti-vélos, mais il existe des règles et des principes, et il faut les respecter. Il rappelle en outre qu'ils sont tous ici à un moment ou à un autre piéton. Le piéton a le droit de déambuler en sécurité. M. Voignier espère que ces considérations seront prises en compte dans les réflexions de la commission. Certes, les piétons ont été mentionnés dans la déclaration qui a été faite par Mme Molinari, mais le mot ne figure pas dans la délibération.

Mme Molinari reconnaît que la délibération parle de mobilité douce, sans mentionner expressément les piétons. Mais dans son introduction, elle a évoqué les questions de sécurité, notamment en relation avec la cohabitation avec les piétons, pour plus de sécurité pour tout le monde. Pour elle, cela va de soi. Concernant ensuite la remarque sur l'Association suisse des piétons, les personnes invitées en commission le sont en fonction des demandes formulées lors des tours de pré-consultation. Mme Molinari tenait à préciser qu'inviter cette association ne lui posait aucun problème.

M. Voignier a bien dit que Mme la Maire avait évoqué les piétons dans sa déclaration, mais que l'on ne trouve pas ce mot dans la délibération.

M. Calame relève que la mobilité douce comprend aussi les piétons et qu'elle est citée à de nombreuses reprises dans la délibération. Il n'y a donc pas le moindre doute que les préoccupations de ces usagers – que sont, comme M. Voignier l'a très bien dit, chacune et chacun à un moment ou à un autre – seront prises en compte. Il ne peut pas imaginer

les choses différemment, d'autant plus que les termes sont clairs et que la mobilité douce intègre les piétons, comme du reste la définition de l'urgence climatique qui a été votée par ce Conseil et dans le sens de laquelle va cette délibération. M. Calame recommande ensuite d'inviter en commission l'ATE ou une association similaire pour présenter des cas où des études de ce type ont été réalisées et ont porté des fruits, afin que la commission voie quels en sont les bénéfiques. Ce serait peut-être l'occasion, avec des cas concrets de réalisations qui pourraient aussi éventuellement être présentés par les mandataires, de voir quel peut être le résultat de ce type d'études que certains continuent à mettre en doute.

Mme Merle souhaite rendre l'administration attentive à l'importance, lors de l'étude du renforcement de l'offre de stationnement des cycles à proximité des grands générateurs de déplacements, de ne pas prêter les vitrines ou les terrasses des commerces en décidant les emplacements de stationnement pour les vélos. Elle fait référence par exemple à ce qui s'est passé à l'avenue Cardinal-Mermillod, avec des épingles qui avaient été malencontreusement disposées à proximité immédiate d'une terrasse de commerce. Certes, l'espace est réduit, mais il faut trouver un équilibre entre les besoins des uns et des autres.

M. Barbuzzi rejoint la préoccupation de M. Voignier sur la politique de sécurité, concernant la police municipale. Pour rappel, aujourd'hui, les deux-roues motorisés doivent respecter les emplacements de stationnement et ils sont verbalisés s'ils ne paient pas leur place de parc. M. Barbuzzi souhaite que des explications soient apportées en commission sur la manière dont se passe le contrôle des vélos à Carouge. Comme relevé à plusieurs reprises dans ce Conseil, les vélos sont accrochés parfois sur des trottoirs, sans respecter la largeur obligatoire de passage. Il serait intéressant de savoir si la police municipale verbalise ces cyclistes, quelle est la politique d'enlèvement de ces vélos, ainsi que le nombre d'amendes délivrées depuis le début de l'année, pour autant que des amendes soient délivrées. Chacun pourra se rendre compte que, sans des actions de ce type, il sera difficile de réguler les cyclistes, même s'ils ont des pistes cyclables à disposition. Aujourd'hui, Carouge est envahie par les vélos, qui sont accrochés au moindre poteau et même aux poubelles.

M. Barro explique la raison pour laquelle il s'est abstenu. Ce soir, il a été fait référence, à plusieurs reprises, à des urgences que le Conseil administratif utiliserait comme argument pour faire avancer les projets. Or, l'on ne peut pas se plaindre de ce cas de figure si l'on ne donne pas le feu vert pour lancer des planifications. Les planifications prennent du temps à être élaborées. Par ailleurs, le Conseil municipal doit aussi avoir le temps de bien échanger. M. Barro revient ensuite sur les considérations de M. Gubler à propos des concertations, dont la commission pourrait demander à ce qu'elles soient en phase avec les réflexions qu'elle mènera lors des séances qui seront consacrées à ce projet. Comme l'a recommandé M. L. Antonioli, il faut aussi avoir le temps de traiter les différentes phases et d'accompagner le développement du projet. Enfin, M. Barro apporte un bémol au ton qui a été donné par certains de ses préopinants. Oui, les vélos polluent visuellement l'espace urbain et il faut trouver des solutions. Oui, les vélos roulent sur le trottoir, ils roulent sur la zone piétonne. Mais tout le monde peut se comporter mal en voiture, en trottinette ou en parapente. C'est une question de respect et de bien-vivre ensemble. Il faut avancer ensemble pour trouver la bonne formule et ne pas diaboliser un système ou un autre.

Concernant le stationnement des cycles autour des grands générateurs de déplacements, M. L. Antonioli relève que les vélos, aujourd'hui, ne sont plus le vélo de Pantani. Il existe des vélos électriques, des vélos-cargos, plusieurs dimensions de vélos avec des besoins différents. Aux endroits où un certain nombre de stationnements seront envisagés, il conviendrait de prévoir des dimensionnements pour les différents types de vélos. Le but

est d'éviter que des vélos soient accrochés à des poteaux ou garés à des entrées d'immeubles, mais il s'avère qu'aujourd'hui, un certain nombre de places de stationnement ne sont pas adaptées à tous les types de vélos. Par exemple, les épingles sont souvent trop rapprochées pour y parquer un vélo-cargo ou un vélo qui permet de transporter deux enfants à l'arrière. M. L. Antonioli invite la commission à être attentive à la définition de lignes directrices, pour que des emplacements spécifiques soient prévus en fonction du type de vélos, ce qui permettra de réduire la pollution visuelle de ces vélos stationnés partout à Carouge.

Après avoir entendu certains membres de ce Conseil qui ont voté la prise en considération parler de la dangerosité que représentent certains cyclistes, après les avoir entendus parler du stationnement anarchique, etc., M. Morex se réjouit de venir dans cette commission avec la motion que le PLR avait déposée il y a quelques mois, qui traitait de ces points mais qui avait été refusée.

Mme Châtelain souhaiterait que soit présentée une autre solution que des pistes cyclables à contresens, qu'elle ne trouve absolument pas sécuritaires, notamment pour les plus jeunes.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 091-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 557'000.— POUR LA REALISATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE (SAPE) SISE DANS L'ILOT A, QUARTIER DE L'ETOILE A CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Ce projet fait suite aux discussions que le Conseil municipal a eues dans le cadre du développement du PAV, en particulier en relation avec le PLQ de l'îlot A dans le quartier de l'Etoile. Pour rappel, ce PLQ prévoit le développement d'un quartier à forte densité d'activité et de logement.

Les prévisions de besoins en structures d'accueil de la petite enfance dans ce secteur établies par le service des affaires sociales et les services de l'Etat de Genève, sur la base des exigences fixées dans le règlement d'application de la loi sur l'accueil préscolaire et par la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire, soit un taux d'offre de 44% d'ici l'horizon 2029, mènent le Conseil administratif à anticiper la création d'une crèche dans ce quartier, structure d'accueil qui est désormais dénommée « SAPE ».

A la suite des discussions que la Ville de Carouge a pu avoir avec les promoteurs et réalisateurs de l'îlot A, une possibilité de bénéficier de surfaces administratives au rez-de-chaussée, à un coût au m² nettement inférieur aux prix du marché, s'est présentée. Une étude de faisabilité en vue d'installer une SAPE de 1'500 m² sur deux niveaux, pour 90 places, dans les surfaces proposées a été effectuée. La Ville de Carouge pourra ainsi, d'une part, louer les surfaces de rez-de-chaussée et du 1^{er} étage et, d'autre part, acheter clé-en-main les équipements et aménagements intérieurs de la structure d'accueil réalisés par les mandataires du maître d'ouvrage, propriétaire du bâtiment concerné.

Afin de pouvoir étudier ce projet de manière détaillée, il est proposé au Conseil municipal un crédit d'étude, dans l'objectif de pouvoir lui présenter un crédit de construction en 2024 pour une mise à disposition des locaux estimée en 2027. Il est donc proposé au Conseil municipal d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 557'000.-, dont CHF 26'541.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, pour la réalisation de cette crèche sise dans l'îlot A du quartier de l'Etoile.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Calame note la proximité entre ce projet d'EVE et la maison Baron. Celle-ci est un objet singulier qui sera, bien heureusement, maintenu. Néanmoins, il avait été relevé qu'il serait intéressant de la maintenir avec ses arbres. Avec ce projet d'une crèche au rez-de-chaussée qui pourrait se développer dans l'espace à proximité de la maison Baron, il serait heureux de reconsidérer la possibilité d'une arborisation à proximité de cette maison Baron, qu'il s'agisse des arbres existants ou, si ces derniers ne peuvent pas être conservés, d'autres qui seraient plantés en cohérence avec le tracé patrimonial de cet ensemble. Ainsi, le projet de crèche serait non seulement réjouissant, mais permettrait également de mettre en valeur cet objet du patrimoine cantonal.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 092-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDES DE CHF 190'100.— POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE AUX NORMES DE LA SWISS FOOTBALL LEAGUE (SFL) DES ECLAIRAGES DU STADE DE LA FONTENETTE, SIS 51 ROUTE DE VEYRIER, PARCELLE N° 3507

Comme elle s'y était engagée lors de la commission Sports du 31 mai dernier qui s'était déroulée au stade, Mme Lammar présente ce soir au Conseil municipal la délibération sur les éclairages dudit stade. Cette délibération vise essentiellement deux buts. En premier lieu, il s'agit de réduire la consommation énergétique et de se conformer aux normes énergétiques. En deuxième lieu, il s'agit de répondre aux normes de la Swiss Football League.

Il faut en effet savoir que ces installations sont particulièrement anciennes et fortement gourmandes en consommation énergétique, le stade étant du reste, sans surprise, un grand consommateur. Il est donc indispensable de faire quelque chose pour diminuer cette consommation. Le nouveau système d'éclairage, moins haut et plus performant par des systèmes de gestion et de source à basse consommation et par l'adaptation du niveau d'éclairage aux besoins effectifs, ce qui n'est actuellement pas possible, permettra d'effectuer une économie d'énergie électrique de l'ordre de 50% par rapport à l'installation actuelle. Cette réalisation permettra également une diminution de la pollution lumineuse, ce qui sera appréciable pour la faune et la population qui se plaint régulièrement des fortes lumières du stade.

Concernant la Swiss Football League, les normes requièrent un niveau d'éclairage supérieur pour recevoir des rencontres des ligues supérieures du championnat. Dès lors, si le club Etoile Carouge, qui brille ces derniers temps, devait monter d'une ligue, il ne pourrait plus jouer de matchs à la Fontenette. Une délibération votée permettrait toutefois d'obtenir une dérogation. Dans le cas contraire, l'utilisation de ce stade serait freinée, ce qui serait dommage au vu du déploiement des activités d'Etoile Carouge portées par son nouveau comité, qui vise un large développement populaire de la pratique du football avec l'intégration croissante d'équipes juniors et féminines, étant encore précisé que le revêtement synthétique des terrains a justement été refait pour offrir davantage d'utilisation.

A noter encore que le système pourra se conformer à une évolution, à la baisse ou à la hausse, des normes d'éclairage qui sont actuellement en discussion au sein de la Swiss Football League. Par ailleurs, il faut savoir que, lors de la réfection des terrains de football, les emplacements pour les nouveaux mâts ont d'ores et déjà été prévus. Cela dit, le projet est plus complexe que ce que l'on pourrait penser et il faut l'étudier avant de débiter les travaux, notamment en ce qui concerne le démontage des mâts actuels qui se révèle particulièrement compliqué. Dès lors, le Conseil administratif présente aujourd'hui un crédit d'étude qui permettra de présenter un crédit de construction l'année prochaine.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Sports et loisirs.

Mme Lammar précise qu'un traitement en commission sera l'occasion d'aborder également les différents points soulevés lors de la précédente commission, notamment la dette d'Etoile Carouge et la problématique des vestiaires.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Kaytak signale que Mme Lammar vient de répondre à la remarque qu'elle allait faire. Elle souhaitait en effet rappeler l'engagement que Mme Lammar avait pris lors de la commission de rénover les vestiaires, notamment les douches qui sont très vétustes. Elle évoque également la problématique des vestiaires des filles. La commission a pu voir que le nombre de joueuses de football était en forte augmentation, mais que celles-ci n'avaient pas de vestiaire. Mme Kaytak souhaitait donc que la commission aborde ces sujets, ainsi que la réfection du terrain rouge.

Mme Bertholon demande qu'une présentation circonstanciée soit faite en commission sur les économies d'énergie qui seront faites grâce aux changements de luminaires. Elle demande en outre que l'étude prenne en compte l'impact de ces lumières sur la faune, en particulier du côté de l'Arve qui est une trame noire importante sur la commune et qu'il faudra veiller à préserver.

M. Baertschi relève que la Swiss Football League n'est pas la seule à avoir des normes. Swiss Aquatics en a aussi – les membres du Conseil municipal voient bien quelles pourraient être les implications pour la piscine. Les dépenses dont il est question ce soir sont nécessaires. Même si elles se chiffrent en centaines de milliers de francs, M. Baertschi y est favorable – il en va aussi de la renommée de Carouge.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

10. MOTION MO 026-2022 P : MUSEE HISTOIRE CAROUGE

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande à la secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

Insérer le texte de la motion

Mme Uldry relève que le texte de la motion est explicite. La motion vise à faire découvrir l'histoire de Carouge par le biais de panneaux. Elle ne devrait pas impliquer de grand frais puisqu'il s'agit seulement d'installer quatre à six panneaux – du papier, des structures de panneaux, une protection plastique pour que l'installation passe aussi bien l'été que l'hiver. Les personnes qui viendraient au musée pourraient ainsi en apprendre davantage sur l'histoire générale de Carouge. Les archives étant sur rendez-vous, les touristes ou même les Carougeois, qu'ils soient de nouveaux ou d'anciens habitants, qui souhaitent connaître ou redécouvrir l'histoire de Carouge pourront le faire grâce à ces panneaux. Cela pourrait aussi être un plus pour la commune de Carouge, qui est si riche historiquement, que ce soit dans ses bâtiments, ses places, ses églises ou ses fontaines. Mme Uldry souligne qu'en aucun cas, la motion ne demande un poste supplémentaire. Ce projet peut être réalisé par les services communaux (par l'archiviste, en collaboration avec la voirie par exemple). La motion mentionne en outre l'installation de plaques explicatives sur certains bâtiments iconiques, pour un parcours découverte, avec

éventuellement des QR Code, qui pourraient également se trouver sur les panneaux au musée, de telle sorte que les personnes liraient ces panneaux explicatifs et ensuite se baladeraient dans les rues de la si belle Carouge tout en ayant d'autres explications.

M. Baertschi trouve cette initiative sympathique, mais souhaite malgré tout revenir sur deux aspects. D'une part, se concentrer sur le musée et des panneaux est un peu réducteur, pour les raisons suivantes. Ceux qui connaissent bien Carouge savent qu'il y existe deux bornes, qui avaient été posées à l'époque où Jean-Paul Santoni ou Dominique Haenni siégeaient au Conseil administratif. L'une se trouve à Noie-tes-Puces et l'autre à la place d'Armes. Elles donnent des explications sur la formation de la cité. En outre, sauf erreur sur l'initiative de Mme Lammar, un parcours peut être suivi grâce à l'application izi.Travel sur les téléphones portable. D'autre part, M. Baertschi se demande si ces invites ne devraient pas plutôt faire l'objet d'un postulat. Elles semblent en effet un peu figées – il ne faudrait pas non plus qu'une plaque soit installée sur chaque maison. Il y a déjà des plaques commémoratives à certains endroits. À force d'en rajouter, cela risque d'être contreproductif. M. Baertschi est perplexe, il ne sait pas s'il faudrait modifier l'invite pour la rendre plus générale. Il s'interroge également sur la nécessité de faire une séance de commission pour traiter de cette motion – mais c'est une autre question.

Le Président invite l'assemblée à ne pas commencer le débat, la motion n'ayant pas encore été prise en considération.

La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate et le renvoi au Conseil administratif.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Mme Lammar rebondit sur les propos de M. Baertschi, pour apporter des détails sur le fait que, depuis 2016 – comme elle a eu l'occasion d'en informer le Conseil municipal à plusieurs reprises déjà –, la Ville de Carouge propose une visite audioguidée qui est disponible sur l'application gratuite izi.Travel. Cette plateforme propose des visites guidées interactives de nombreuses villes. Carouge a rejoint cette plateforme grâce à laquelle l'on peut visiter, par le biais d'un parcours en audioguide, les plus jolis coins de la ville mais aussi les plus emblématiques. Un circuit comptant près de vingt stations est proposé, passant par des points historiques, avec une retranscription globale de l'histoire de Carouge, et des points particuliers comme le pont Neuf, la rue Saint-Joseph, les jardins de Carouge, le temple, l'église, la place du Marché, la statue de Titeuf, le Triangle, la rue Ancienne, le rondeau, les promenades, les tours, la Faïencerie, le cimetière juif ou la promenade des Orpailleurs. À chaque point, une explication en audioguide est donnée contenant des commentaires éclairés et des anecdotes historiques. Chacun est libre de sélectionner les stations qu'il souhaite selon ses centres d'intérêt et à son rythme en se baladant ou en restant tranquillement dans son salon. Techniquement parlant, toutes les solutions matérielles et logicielles sont fournies gratuitement par la plateforme. La Ville de Carouge s'est chargée de développer la balade historique, en collaboration avec Dominique Zumkeller, qui est l'ancienne archiviste de la commune, ainsi que d'enregistrer l'audioguide en français et en anglais (à destination donc à la fois des habitants et des touristes) dans un studio d'enregistrement à Carouge avec des comédiens francophones et anglophones. Par ailleurs, il est aussi possible de se rendre au CAVS ou au musée pour demander différents plans, dont certains plans de ville qui contiennent des éléments historiques sur la Ville de Carouge, le Petit Futé et un plan proposant un parcours dans Carouge par le biais des œuvres d'art dans l'espace public, avec de nombreuses explications sur lesdites œuvres d'art. A noter aussi que la pose de panneaux dans le Vieux Carouge n'est pas une mauvaise idée mais n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît, sachant que le site est relativement protégé et que, s'il s'agit de poser des installations

fixes, il faudra peut-être demander l'aval de la CMNS. Toutefois, afin d'offrir encore plus de visibilité sur l'histoire de Carouge, il serait possible, si le Conseil municipal souhaite aller dans cette direction, et malgré tout ce qui est déjà proposé, d'étudier quelques pistes non évoquées dans la motion, sans qu'il s'agisse nécessairement de poser des panneaux dans le musée ou dans le jardin du musée.

M. Calame, qui s'est distingué par son abstention, explique qu'il s'est abstenu par respect pour l'auteur de la motion. Il pense en effet qu'il est disproportionné de faire une motion pour ce sujet, qui aurait plutôt dû faire l'objet d'une question, à laquelle Mme Lammar aurait répondu en apportant les explications qu'elle vient de donner sur les parcours déjà existants. Une motion, elle, implique une démarche différente. Les choses étant telles qu'elles sont, M. Calame souhaite rendre attentives les personnes qui traiteront cette motion sur le fait que le musée de Carouge est un petit musée, qui n'est pas extensible. Le texte propose de consacrer une salle à l'histoire de Carouge, ce qui viendrait fortement contrarier les dispositifs muséographiques qui peuvent se faire dans ce site. De plus, le Conseil municipal a appris récemment qu'un nouveau conservateur avait été nommé. M. Calame pense que la tâche du nouveau conservateur sera singulièrement compliquée si on lui met sur le dos la charge de répondre à la description historique de la Ville de Carouge dans son petit musée. S'il s'est abstenu plutôt que de voter contre la prise en considération, c'est parce qu'il trouve louable la volonté de mettre en valeur le patrimoine et les qualités de Carouge, mais qu'il considère qu'une motion est un outil disproportionné, que des dispositifs sont déjà en place et que l'éventuelle mise en place d'un nouveau dispositif devrait être pensée en concertation avec l'équipe du musée.

Mme Uldry trouve étrange qu'à chaque fois que le groupe PLR dépose une motion, la gauche dit que la mise en œuvre de ladite motion est compliquée, que ce n'est pas juste, qu'elle ne comprend pas la motion. Elle a pourtant l'impression d'avoir été claire. Elle n'a pas demandé de commission, elle a uniquement demandé d'étudier des possibilités. Elle n'a pas parlé d'installer des panneaux dans le Vieux Carouge. Elle n'a pas demandé de mettre en place un énorme dispositif, elle a juste demandé de mettre quatre à six panneaux dans le musée, mais si la gauche n'en veut pas autant, deux panneaux généraux suffiront, pour expliquer l'histoire de Carouge. Des personnes l'ont approchée pour lui dire qu'elles avaient trouvé que Carouge était magnifique et qu'elles étaient passées au musée pour connaître un peu son histoire. Mais il n'y a rien au musée sur l'histoire de Carouge, pour les habitants, anciens ou nouveaux, ou les touristes qui veulent en savoir plus sur la ville. Quelques panneaux explicatifs remédieraient à cette situation. Mme Uldry relève que Mme Lammar a évoqué un parcours découverte par le biais d'une application. Elle suggérerait de mettre le QR Code renvoyant à cette application sur un des panneaux. Mais, encore une fois, la motion est claire, et elle ne coûtera rien. Il s'agit d'étudier ces possibilités. Si le Conseil administratif considère que l'idée de panneaux n'est pas la bonne et qu'un autre moyen serait plus adéquat pour mettre l'histoire de Carouge à la vue de tous, la motion s'arrêtera là. Carouge a une belle histoire, il faut que le monde entier la connaisse, que les touristes aient un endroit où ils peuvent en apprendre plus.

M. Baertschi signale que le règlement du Conseil municipal prévoit qu'une motion demande au Conseil administratif de déposer un projet de délibération avec un but déterminé ou de prendre une mesure, ce qui implique aussi un financement. En revanche, le postulat charge simplement le Conseil administratif d'étudier un sujet particulier et de présenter un rapport écrit. Cette remarque ne s'applique pas spécifiquement à la motion de Mme Uldry, mais au fonctionnement général du Conseil municipal, qui use peut-être un peu trop des motions alors qu'il a d'autres solutions à disposition, par exemple des postulats.

M. Von Burg peine à comprendre la dernière intervention de Mme Uldry. Il n'aura pas échappé à cette dernière que la gauche a voté la motion. Il semble donc que, ayant voté

cette motion, la gauche est en droit de la discuter et de faire des suggestions. Il ne voit vraiment pas ce qui chagrine à ce point Mme Uldry.

M. Voignier souligne que si certains étaient gênés par l'usage d'une motion, ils avaient tout loisir de proposer de la transformer en postulat. Il n'est pas nécessaire de venir après-coup dire qu'il aurait fallu faire un postulat. D'autres motions ont été renvoyées au Conseil administratif, qui les a traitées sans que cela ne débouche sur une délibération, tout en lui permettant d'avoir peut-être une approche différente. En l'occurrence, même si cette motion n'est finalement pas concrétisée par une délibération, l'intervention du Conseil administratif consistera par exemple à simplement prier le musée de mettre en place un panneau d'affichage avec quelques explications claires et qui inviterait en outre le public à utiliser l'application existante, avec peut-être un message d'introduction qui serait signé des trois magistrates, dans l'intention de faire connaître les éléments culturels et patrimoniaux carougeois. Une motion peut paraître à certains un outil un peu trop important, mais, encore une fois, ils auraient pu la transformer en postulat, et le Conseil administratif peut tout à fait ne pas revenir avec une délibération mais prévoir un montant sur ses lignes budgétaires.

C'est la raison pour laquelle Mme Lammar a terminé son intervention en mentionnant que le Conseil administratif pourrait étudier quelques pistes, même des pistes qui ne sont pas évoquées dans la motion, pour mettre en valeur encore davantage l'histoire de Carouge. Si Mme Lammar combien la motion, celle-ci fait part d'une volonté, mais il existe une marge de manœuvre sur la solution à mettre en place, qui pourrait ne pas être nécessairement des panneaux.

Mme Merle trouverait intéressant de savoir combien de personnes ont téléchargé l'application dont Mme la Conseillère administrative a parlé. Cette application est-elle utilisée autant qu'elle pourrait l'être ? Avoir des visuels sous forme de panneaux qui feraient aussi référence à cette application pourrait lui donner, selon Mme Merle, bien plus de visibilité qu'elle n'en a actuellement.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le renvoi de la motion au Conseil administratif.

La motion est renvoyée au Conseil administratif par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

11. POSTULATS

Il n'y en a pas.

12. RESOLUTION ADMINISTRATIVE RA 001-2022 P : PROPOSITION DE RESOLUTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'EXIGIBILITE DE LA RENTE DU DROIT DE SUPERFICIE DUE PAR LA FONDATION DU CINEMA BIO POUR LA PERIODE 2022-2025

Mme Lammar introduit le sujet. Cette résolution est régulièrement présentée au Conseil municipal, tous les quatre ans. En 2004, après la votation populaire et la constitution de la Fondation du cinéma Bio, le Conseil municipal a octroyé à la fondation pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2035, renouvelable, un droit de superficie distinct et permanent grevant à titre de servitude la parcelle n° 219 où se situe le cinéma. La délibération a fixé le montant de la rente du droit de superficie à 1% sur la valeur du terrain non indexée, valeur qui s'élève à CHF 992'440.-. Elle prévoyait toutefois que, tous les quatre ans, en milieu de législature et en fonction de la situation économique de la fondation, le Conseil municipal déciderait s'il exigeait ce montant ou non. Depuis 2004, le

Conseil municipal a toujours accordé la gratuité de ce droit de superficie. Il convient aujourd'hui de se prononcer sur l'exigence ou non du montant de la rente.

Les membres du Conseil municipal l'auront vu dans les annexes de la résolution, si les comptes de la fondation du Bio sont aujourd'hui sains et positifs, ce qui est à saluer, il faut toutefois mentionner que c'était une condition qui avait été posée lors d'un dernier vote du Conseil municipal. Celui-ci avait en effet demandé à la fondation du Bio de constituer un fonds de réserve pour les travaux d'entretien et l'avait dès lors encouragée à réaliser un bénéfice. Il faut relever également que si, depuis des années, la fondation n'a présenté aucun compte déficitaire, c'est aussi parce que les salaires sont bas par rapport au domaine du cinéma. À titre d'exemple, le responsable du cinéma, qui doit gérer le cinéma, effectuer la programmation et assurer le rôle de directeur, perçoit un montant d'environ CHF 6'000.- pour un 100% et il n'a pas de 13^{ème} salaire. Certaines personnes travaillent même bénévolement.

Enfin et surtout, il convient de relever que les résultats de 2020 et 2021 sont positifs en raison des aides Covid que le cinéma a pu percevoir. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et il faut constater que, de manière globale, à Carouge, à Genève mais aussi en Suisse et un peu partout, les gens n'ont pas repris l'habitude de retourner au cinéma. Si la population a retrouvé assez rapidement le chemin du théâtre, certainement en raison de l'interaction qu'elle peut avoir avec les comédiennes et les comédiens, ce n'est malheureusement pas le cas des cinémas, qui subissent vraisemblablement les habitudes Netflix et home cinéma. Les cinémas souffrent, et les aides Covid sont terminées. Dans ces circonstances, la gratuité de la rente revêt une importance toute particulière.

À noter encore que le cinéma Bio ne perçoit aucune subvention de la part de la Ville de Carouge, ni pour son fonctionnement, ni pour l'entretien du bâtiment. Pour être tout à fait transparente, Mme Lammar peut d'ores et déjà annoncer qu'il sera prévu dans le budget 2023 un petit montant pour l'organisation d'un cinéma en plein air, mais il s'agit d'un projet spécifique et non d'une subvention pour l'activité habituelle du cinéma. Elle souligne ensuite que l'absence de subvention avait toujours été « compensée » par la gratuité de la rente. Dès lors, le montant de la rente, même s'il n'est pas très élevé, est un élément important, voire très important dans le budget de la fondation et la gratuité du droit de superficie lui est capital pour l'avenir du cinéma.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de renoncer encore une fois à exiger de la fondation le versement de la rente du droit de superficie pour une période allant jusqu'en 2025.

La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la résolution administrative.

La résolution administrative est acceptée par 27 oui, 0 non et 2 abstentions.

13. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse de Mme Molinari à la question orale de M. J.-M. Antonioli concernant le tri des déchets en relation avec l'arrivée de nouvelles populations, notamment en provenance d'Ukraine

Mme Molinari avait déjà apporté une réponse partielle lors de la séance du Conseil municipal, en expliquant que des démarches étaient en cours et qu'il n'était pas toujours facile de comprendre un système de tri qui a pris des années à être mis en place. Elle souhaite ce soir apporter un complément de réponse, après en avoir discuté avec le service voirie, espaces verts et matériel. Pour rappel, M. J.-M. Antonioli demandait s'il était possible de rédiger une brochure informative destinée aux personnes non francophones.

En juillet 2021, le canton de Genève a publié le « Guide des déchets des ménages » dans lequel il est expliqué de manière claire et précise quoi trier, où et comment. Ce fascicule, exclusivement en français, existe en format papier ainsi qu'en format électronique (ligne sur le site ge.ch). Par ailleurs, sous l'onglet « Comment trier les déchets », toujours sur le site ge.ch, le Canton a publié de nombreuses informations utiles concernant les modalités de tri et de collecte des principales fractions des déchets. Cette brochure n'est pas disponible actuellement en langue ukrainienne, mais elle est disponible en cinq langues (français, anglais, italien, portugais et espagnol).

A la suite de la demande M. J.-M. Antonioli, le service voirie, espaces verts et matériel a pris contact avec le service cantonal de géologie, sols et déchets (GESDEC), lequel a donné son accord pour faire traduire le « Guide des déchets des ménages » dans les langues les plus représentées dans le canton de Genève. Les frais de traduction, d'édition et d'impression seront prises en charge par le fonds cantonal pour la gestion des déchets.

Dans l'intervalle, la Ville de Carouge propose de relayer l'information sur le site internet du Canton ainsi que de diffuser le livret en français du « Guide des déchets des ménages » par le biais de l'espace de rencontre organisé par le service des affaires sociales à la salle polyvalente des Charmettes. Cet espace a pour but d'offrir un lieu de rencontre et d'échange ainsi que des cours gratuits de français aux personnes issues de la migration et vivant désormais sur le territoire carougeois.

Réponse de Mme Molinari à la question orale de Mme Uldry intitulée « Caddies »

Pour rappel, Mme Uldry soulignait que des caddies étaient souvent entreposés dans le quartier des Auréas et demandait si des mesures étaient prévues. Mme Molinari souhaite ce soir compléter la réponse qu'elle avait donnée lors de la séance du Conseil municipal.

En introduction, Mme Molinari rappelle que les grandes surfaces telles que la Coop, la Migros, Denner, Aldi, Lidl ou Aligros, pour n'en citer que quelques-unes, veulent pouvoir offrir à leur clientèle la possibilité d'apporter leurs courses devant leur domicile avec les caddies. Les coûts des caddies non récupérés et perdus ne semblent pas être un frein économique à cette démarche commerciale.

Mme Molinari apporte ensuite des précisions sur la procédure de collecte qui est déjà mise en place par le service de la voirie. Les caddies abandonnés par les usagers sur le domaine public sont ramassés par l'équipe en charge de la collecte des déchets encombrants du service voirie, espaces verts et matériel, ceci pour éviter tout accident ou dégât sur la voie publique (chariot contre véhicule, enfants qui joueraient avec des caddies, etc.). Toutefois, les chariots abandonnés sur des parcelles privées ne sont pas collectés par la Ville de Carouge. En effet, dans ces cas, la régie en charge du bâtiment ou le concierge délégué doivent contacter les grandes surfaces et demander la collecte des caddies sur site. Par ailleurs, lorsque le SVEM prend connaissance de ce type de situation, il demande systématiquement aux régies d'adresser des courriers de sensibilisation aux locataires des immeubles devant lesquels des caddies sont déposés.

Par conséquent, en août dernier, la régie BDD & Cie a envoyé un courriel formel aux habitants des immeubles du quartier des Auréas concernant l'interdiction stricte d'abandonner anarchiquement des caddies sur la parcelle, tout en précisant que toute personne commettant cette infraction sera dénoncée aux services de police. Malheureusement, malgré cette démarche, les dépôts sauvages continuent.

Les caddies collectés sur la voie publique sont stockés au service voirie, espaces verts et matériels. Les grandes surfaces viennent les récupérer dès qu'un nombre conséquent est atteint, ceci pour limiter les transports par camion. Dans certaines situations, quand une grande surface ne peut pas venir au SVEM, la Ville de Carouge se charge de rapporter les caddies dans les grandes surfaces concernées. Cette prestation est bien entendu facturée, selon un forfait unitaire par caddie couvrant les frais de collecte, de stockage et la restitution en filiale.

Réponse écrite de Mme Lammar à la question écrite des élus PLR et du Centre-Vert/libéraux concernant les travaux de taille de pierre à Carouge

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 22 septembre 2022 traitant de l'attribution des travaux de taille de pierre sur la fontaine du rondeau, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

- Question 1 : Pour quelles raisons le service de la culture et de la communication est-il en charge de la réfection des fontaines alors qu'il semble que le service des travaux est le plus approprié pour gérer ce genre de demandes car disposant d'architectes et/ou ingénieurs en son sein ?

En premier lieu, il convient d'abord de rappeler que la gestion de l'administration et de la répartition des tâches entre les services relève de la compétence de l'Exécutif. Cette répartition est mise en place pour assurer des prestations efficaces et efficientes. Cela étant, pour répondre à votre question, l'entretien des ouvrages d'art dans l'espace public était effectué autrefois par le TVE, actuellement le SVEM, mais la personne en charge de cette prestation a pris sa retraite il y a fort longtemps et n'a pas été remplacée. Dès lors, l'entretien des ouvrages d'art n'a plus été effectué ces dernières années. Préoccupé par la pérennité et l'état d'entretien de ce patrimoine, le Conseil administratif a ajouté cette mission dans les prérogatives du SACC sur la base d'une ligne budgétaire votée par votre Conseil en 2020 pour entreprendre une importante campagne de restauration et de nettoyage des œuvres dans l'espace public.

Pour réaliser cet entretien, le SACC a fait appel à une entreprise spécialisée en 2020, durant la période Covid. Il est apparu qu'en raison de l'état des fontaines Blavignac, celles-ci devaient faire l'objet d'un traitement particulier dû à leur caractère patrimonial. Dans le cadre de son intervention d'entretien, la société Cal'as a effectué un scan de toutes les fontaines afin d'identifier d'éventuelles détériorations et de pouvoir, le cas échéant, imaginer une opération de restauration.

Les coûts d'entretien des fontaines ont été devisés à un montant de CHF 20'904.57 TTC, soit un montant permettant la conclusion d'un contrat d'entreprise de gré à gré, sachant que le seuil est à CHF 150'000.- HT selon l'annexe 2 du règlement de la passation des marchés publics.

A la suite de la réclamation de l'entreprise Mello et fils SA, celle-ci a été contactée en février 2021 pour l'établissement de trois offres pour les réfections des fontaines de Blavignac. Elle a rendu les devis en temps et en heure, selon la demande.

Le 14 février 2022, soit une année après, cette même entreprise s'est vu demander un complément. Elle y a répondu le 24 février, soit dix jours plus tard.

Le 24 mai 2022, l'entreprise a été informée que la Commune a mandaté M. Olivier Fawer pour nous accompagner dans le processus d'adjudication.

- Question 2 : Pour quelles raisons la Commune doit-elle mandater un prestataire externe pour analyser des devis dont le montant total se porte à CHF 53'096.- HT sans qu'aucun descriptif précis ne soit communiqué aux entreprises ?

Bien que le montant estimé des coûts soit inférieur au seuil nécessitant une mise en concurrence de la prestation, il est apparu utile, avant d'effectuer cette restauration patrimoniale, de demander des devis à six entreprises genevoises, dont deux carougeoises, reconnues et compétentes dans le domaine, et dans le but aussi d'avoir des informations sur les solutions préconisées par ces entreprises spécialisées, dont certaines n'ont pas répondu à la sollicitation.

Au retour des devis, il a été constaté une très grande disparité entre les interventions proposées. A la suite d'une réunion interservices (SACC, SVEM et SURB) et une première analyse des devis par le SURB, l'administration communale est arrivée à la conclusion qu'elle n'avait pas les ressources en termes de personnel et de connaissances pour faire un comparatif détaillé et définir les interventions les plus appropriées. Dès lors le SACC, en accord avec les autres services, a fait appel à un expert externe recommandé par le chef du groupe Monuments et fontaines du service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité de la Ville de Genève.

- Question 3 : Nous souhaiterions savoir combien a coûté la prestation de M. Fawer dans le cadre de ce mandat.

M. Fawer, de l'Atelier Lithos, spécialiste en matière d'expertise de monuments en pierre, a devisé ses prestations, soit l'analyse des devis et le suivi de chantier, à un montant de CHF 5'502.40 TTC. À ce jour, seule la somme de CHF 1'659.- HT pour l'analyse des devis a fait l'objet d'une rémunération.

- Question 4 : Les autres entreprises carougeoises ont-elles été contactées dans le cadre de cet appel d'offres ?

Oui, comme indiqué plus avant, deux entreprises carougeoises ont été contactées dans le cadre de cet appel d'offres.

- Question 5 : Pourrions-nous avoir le compte rendu des critères appliqués à cet appel d'offres justifiant le refus de l'intégralité des travaux d'une entreprise carougeoise ? En effet, sans qu'un descriptif précis n'ait été élaboré, il semble très difficile de comparer des offres sur la base de critères cohérents.

Le SAC a sollicité des devis auprès de plusieurs entreprises, vu les montants estimés entrant dans une procédure de gré à gré et ne nécessitant pas la définition de critères, souhaitant que les entreprises spécialisées formulent des devis sur les travaux de restauration nécessaires à la conservation de ce patrimoine. Il a également été demandé que le devis comprenne, au titre de complément, la construction de la partie manquante de la partie haute de la fontaine de la place du Temple.

Le mandataire externe spécialisé dans la protection d'ouvrages d'art patrimoniaux a effectué une analyse des techniques et interventions proposées et a conclu que seule une

entreprise avait proposé les interventions appropriées à l'état et à la conservation des fontaines. C'est sur cette base que le devis de l'entreprise Cal'as ayant son siège au Petit-Lancy a été retenu. Tout autre critère n'aurait pas été approprié pour assurer la protection patrimoniale souhaitée.

- Question 6 : Le 14 juillet, un courrier recommandé a été adressé à la Ville de Carouge par l'UGTP (Union genevoise des tailleurs de pierre), copie à la FMB, demandant des explications à la Commune, le courrier étant à ce jour toujours sans réponse. Allez-vous répondre à ce courrier ? Si oui, pourrions-nous en obtenir une copie ?

Un courrier de réponse a été envoyé dans l'intervalle, exposant les motifs et explications énoncées ci-avant, dont vous trouverez ci-joint la copie à la présente.

En espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

M. Lauret : Horaires TPG

M. Lauret revient sur la résolution déposée en décembre 2021, afin de savoir où en est cette demande et si le Conseil administratif a interpellé les TPG, sachant qu'un changement d'horaires sera effectué début décembre – il est déjà peut-être trop tard, parce que les horaires sont faits. Pour rappel, il était demandé de décaler de deux ou trois minutes le passage du bus à Grange-Collomb, ce qui permettrait aux enfants de ne pas courir et de ne pas se précipiter pour traverser la route. M. Lauret l'a encore constaté récemment, les enfants courent parce qu'ils n'ont qu'une minute entre la sortie du cycle et le passage du bus. C'est vraiment dangereux.

Mme Molinari avait indiqué qu'elle avait interpellé des représentants des TPG au mois de juin. Elle n'a pas eu de retour depuis et elle doit avouer qu'elle ne les a pas relancés. Elle le fera dès demain. Il est en effet dommage que, pour une ou deux minutes, les enfants ne puissent pas attraper ce bus ou qu'ils doivent courir pour réussir à le prendre. Par ailleurs, la demande de M. Lauret portait également sur des contrôles accrus et de la sensibilisation. Elle étudiera ces aspects avec ses collègues en charge de ce volet.

M. L. Antonioli : Pinchat

M. L. Antonioli mentionne qu'apparemment, les travaux sur le chemin de la Moraine ont pris du retard. Il souhaiterait des précisions à ce sujet, sachant qu'aucune communication n'a été faite aux résidents.

Mme Molinari explique que les travaux ont dû être suspendus pendant quelques jours parce que le matériel pour le pavage n'était pas disponible auprès du fournisseur. Selon les dernières nouvelles dont elle dispose, les pavés ont maintenant été livrés et les travaux ont repris.

M. L. Antonioli : Poubelles

Il y a plusieurs mois déjà, M. L. Antonioli avait posé une question sur les poubelles à l'arrêt de bus à la rue des Moraines. Or, à ce jour, il n'y a toujours pas de poubelles. Il sait que des problèmes de livraison se posent, mais, comme mentionné à l'époque déjà, ne serait-il pas possible d'installer provisoirement une ancienne poubelle ?

Mme Molinari annonce que les poubelles – il en manque une centaine sur la commune – sont en train d'être livrées. Cela lui a été confirmé lundi passé. La situation à la rue des Moraines sera réglée au plus vite, le temps que la poubelle soit livrée et installée. Le dernier lot de poubelles commandées a connu un important retard de livraison.

M. L. Antonioli : Poubelles (bis)

M. L. Antonioli suppose qu'il en va de même pour les poubelles à la route de Veyrier.

Mme Molinari confirme que tel est le cas.

M. L. Antonioli : Daniel-Gevril / route de Veyrier

M. L. Antonioli a été approché par plusieurs parents d'élèves qui s'inquiètent de la dangerosité de l'accès des véhicules par la rue Daniel-Gevril. Les véhicules prennent la route de Veyrier, qu'ils doivent traverser pour s'engager sur Daniel-Gevril. Les enfants qui vont à l'école par exemple depuis l'îlot des Menuisiers ont des feux au niveau du carrefour de la Fontenette, mais il n'y a ni patrouilleuse, ni feux quand ils doivent franchir Daniel-Gevril. Ces parents souhaitent savoir si une attention particulière est portée à cette problématique, au vu de l'insécurité qu'elle engendre pour les enfants.

Mme Hiltbold indique que le Conseil administratif a également été sollicité à ce propos, vraisemblablement par les mêmes personnes qui ont approché M. L. Antonioli. Le Conseil administratif est en train d'examiner la situation avec les responsables des patrouilleurs et patrouilleuses scolaires.

M. L. Antonioli : Patinoire

M. L. Antonioli relève que l'on a entendu beaucoup de choses sur la patinoire. Pour que chacun soit au clair, il souhaiterait savoir si la patinoire sera installée et, si tel est le cas, quelles seront les périodes d'exploitation.

Mme Lammar relève que Mme Molinari avait effectivement fait une communication le mois dernier sur le fait que la Ville de Carouge comptait ouvrir la patinoire mais sur un temps réduit, et que cette ouverture dépendait aussi des discussions qui avaient lieu avec les autres communes. Tous les magistrats réunis en commission sports au sein de l'Association des communes genevoises se sont mis d'accord pour une exploitation des patinoires éphémères, mais durant une durée limitée qui s'étendra de décembre à janvier, soit deux mois. Par ailleurs, l'objectif est que les communes ouvrent leur patinoire éphémère pratiquement en même temps, pour éviter que la première patinoire à ouvrir ne fasse appel d'air. Sachant qu'une seule société fait la glace de presque toutes les patinoires éphémères, elle ne pourra pas mettre en glace toutes ces patinoires le même jour, mais à quelques jours d'intervalle. A noter que la Ville de Genève n'installera pas sa patinoire éphémère, car elle bénéficie de la patinoire des Vernets.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22h00.